



# GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

## MINISTÈRE D'ÉTAT

# BULLETIN D'INFORMATION

Service « Information et Presse », 18, rue Aldringer, Luxembourg

N° 6/7 (6<sup>me</sup> année)

Luxembourg, le 31 juillet 1950

### Mémorial (mois de juin)

#### Ministère des Finances.

Un arrêté grand-ducal du 22 mai 1950 régit les conditions d'établissement et d'utilisation de certaines catégories de stations privées radioélectriques d'émission.

Un arrêté grand-ducal du 25 mai 1950 régleme l'émission de Bons de la Reconstruction jusqu'à concurrence de 1 milliard de francs. Ces Bons seront affectés au règlement des indemnités pour dommages de guerre.

La loi du 17 mai 1950 arrête les comptes généraux de l'exercice 1947. Ces comptes sont publiés au « Mémorial » N° 35 du 16 juin 1950.

Le Budget de l'exercice 1950 a été arrêté par la loi du 24 juin 1950 en recettes à la somme

de 2.996.265.000 francs, soit recettes ordinaires 2.066.694.000 francs et recettes extraordinaires 929.571.000 francs et, en dépenses, à la somme de 3.890.992.058 francs, soit dépenses ordinaires 2.048.564.058 francs, dépenses extraordinaires 1.427.428.000 francs et excédent de dépenses de 1949 415.000.000 francs.

Un arrêté grand-ducal du 27 juin 1950 rend applicables aux correspondances télégraphiques à l'intérieur du Grand-Duché les dispositions du Règlement télégraphique, Revision de Paris, 1949, annexé à la Convention internationale des télécommunications d'Atlantic City, 1947.

### SOMMAIRE:

	Page
1) Mémorial (mois de juin) . . . . .	77
2) Mémorial (mois de juillet) . . . . .	78
3) Chambre des Députés (mois de juin) . . . . .	78
4) Reconstruction 1949 . . . . .	80
5) Le mouvement éducatif dans le Grand-Duché de Luxembourg en 1949-1950. . . . .	81
6) Convention Générale sur la Sécurité sociale entre les Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg	84
7) Conférence Benelux d'Ostende - 29, 30, 31 juillet 1950 - 7 <sup>e</sup> Conférence Interministérielle Benelux	84
8) Septième Réunion du Comité de Défense de l'Union Occidentale . . . . .	89
9) Septième Session du Comité Social du Traité de Bruxelles . . . . .	89
10) Le Luxembourg et le Plan Schuman . . . . .	90
*	
11) Inauguration du « Mémorial du Mardasson » à Bastogne et Visite du Général McAuliffe à Luxembourg . . . . .	90

	Page
12) Des Personnalités Américaines visitent le Luxembourg	
1. Visite à Luxembourg de Mrs. Eleanor Roosevelt	91
2. Visite à Luxembourg de Mr. Thomas J. Watson	93
13) « Friendship-Center » Hollenfels . . . . .	93
*	
14) La Société Royale de Botanique de Belgique à Luxembourg . . . . .	95
15) Les « Journées de la Rose » à Luxembourg . . . . .	96
16) La Chambre des Métiers et la Chambre des Employés Privés du Grand-Duché de Luxembourg fêtent le 25 <sup>e</sup> anniversaire de leur fondation. . . . .	97
17) Nouvelles diverses. . . . .	98
18) Nouvelles diplomatiques . . . . .	100
19) Distinctions honorifiques . . . . .	101
20) Nouvelles de la Cour. . . . .	102
21) Le Mois à Luxembourg (mois de juin) . . . . .	103
22) Le Mois à Luxembourg (mois de juillet) . . . . .	105

## Ministère des Affaires Etrangères.

Un arrêté grand-ducal du 16 mai 1950 porte désignation des représentants du Grand-Duché à l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe et de leurs suppléants.

\*

## Ministère de l'Education Nationale.

Une circulaire du 10 mai 1950 aux administrations communales et au personnel enseignant a

pour objet l'organisation de l'enseignement primaire.

\*

## Ministère du Travail.

Un arrêté ministériel du 16 mai 1950 a pour objet la création d'une Commission interministérielle pour la prévention et la résorption du chômage.

Un arrêté du Gouvernement en Conseil du 25 mai 1950 porte déclaration d'obligation générale du contrat collectif pour l'industrie du bâtiment.

## Mémorial (mois de juillet)

### Ministère des Finances.

Un arrêté ministériel du 30 juin 1950 règle l'exercice des droits attachés aux titres luxembourgeois.

La loi du 8 juillet 1950 interprète certaines dispositions des arrêtés grand-ducaux du 14 octobre 1944 et du 19 mars 1945 concernant l'échange monétaire.

La loi du 20 juillet 1950 autorise le Gouvernement à faire procéder à l'automatisation intégrale du réseau téléphonique du Grand-Duché de Luxembourg.

La loi du 20 juillet 1950 autorise le Gouvernement à émettre, selon les besoins, plusieurs tranches d'emprunts à long terme pour un montant global de 1 milliard de francs.

Un arrêté ministériel du 25 juillet 1950 règle l'établissement et l'utilisation de certaines catégories de stations radioélectriques privées émettrices et émettrices-réceptrices.

\*

### Ministère des Affaires Etrangères.

La loi du 21 juillet 1950 porte approbation de la Convention du 21 novembre 1947 sur les Privilèges et Immunités des Institutions Spécialisées reliées à l'Organisation des Nations-Unies.

Le « Mémorial » du 31 juillet 1950 publie à la page 1060 le protocole franco-belgo-luxembour-

geois portant création d'une commission tripartite permanente des eaux polluées.

Le même « Mémorial » publie à la page 1061 l'arrangement entre la Belgique, la France et le Grand-Duché de Luxembourg au sujet des consultations préalables à l'installation, à proximité des frontières, de dépôts permanents de substances explosives, à usage civil.

\*

### Ministère de l'Intérieur.

La loi du 8 juillet 1950 a pour objet le parachèvement des distributions d'eau du pays.

La loi du 20 juillet 1950 édicte des mesures nouvelles en matière de logement et de loyer.

\*

### Ministère des Transports.

La loi du 20 juillet 1950 alloue des crédits à la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois.

\*

### Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale.

La loi du 27 juillet 1950 réglemente le congé annuel payé des salariés.

## Chambre des Députés (mois de juin)

1<sup>er</sup> juin: 57<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt d'un projet de loi concernant la réglementation du congé annuel des salariés. Lecture et discussion des articles. Le projet amendé est retourné au Conseil d'Etat.

Réunion d'une section centrale.

6 juin: 58<sup>e</sup> séance publique. — Motions déposées au cours des discussions budgétaires. — Projet

de loi ayant pour objet le parachèvement des distributions d'eau du pays (N<sup>o</sup> 260). Rapport de la section centrale. Discussion générale. Lecture et vote par appel nominal de l'art. 5 amendé. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi modifiant le barème prévu par les lois des 18 août 1916 et 31 janvier 1921 en matière de droits de succession et de mutation

- par décès (N° 270). Rapport de la section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant modification des dispositions de la loi du 20 avril 1939 sur la compétence des justices de paix, des tribunaux d'arrondissement et des tribunaux arbitraux, de l'arrêté grand-ducal du 31 décembre 1938 concernant le Conseil des Prud'hommes, ainsi que de la loi du 26 juin 1914 modifiée par celle du 27 juillet 1936 sur le recouvrement des créances par voie d'ordonnance de paiement (N° 300). Rapport de la section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Retour du projet amendé au Conseil d'Etat.
- Réunion de la Commission de Travail.
- 13 juin: Réunion de la 1<sup>re</sup>, de la 2<sup>e</sup> et de la 3<sup>e</sup> section de la Chambre.
- Réunion d'une section centrale.
- Réunion de la Commission parlementaire spéciale des Dommages de Guerre.
- 14 juin: 59<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi ayant pour objet de modifier et de compléter la loi du 17 décembre 1925, concernant le Code des Assurances Sociales et les lois modificatives des 20 novembre 1929, 6 septembre 1933 et 21 juin 1946 (N° 247). Rapport de la section centrale. Discussion générale.
- 15 juin: 60<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi ayant pour objet de modifier et de compléter la loi du 17 décembre 1925, concernant le Code des Assurances Sociales et les lois modificatives des 20 novembre 1929, 6 septembre 1933 et 21 juin 1946 (N° 247). Suite de la discussion générale.
- 20 juin: 61<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi ayant pour objet de modifier et de compléter la loi du 17 décembre 1925, concernant le Code des Assurances Sociales et les lois modificatives des 20 novembre 1929, 6 septembre 1933 et 21 juin 1946 (N° 247). Discussion des articles.
- Réunion des trois sections de la Chambre.
- Réunion de deux sections centrales.
- 21 juin: 62<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1950. Rapport de la section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles amendés. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi ayant pour objet de modifier et de compléter la loi du 17 décembre 1925, concernant le Code des Assurances Sociales et les lois modificatives des 20 novembre 1929, 6 septembre 1933 et 21 juin 1946 (N° 247). Suite de la discussion des articles.
- Réunion d'une section centrale.
- 22 juin: 63<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi ayant pour objet de modifier et de compléter la loi du 17 décembre 1925, concernant le Code des Assurances Sociales et les lois modificatives des 20 novembre 1929, 6 septembre 1933 et 21 juin 1946 (N° 247). Suite de la discussion des articles.
- Réunion de deux sections centrales.
- 26 juin: Réunion de la Commission des Pétitions.
- 27 juin: 64<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi ayant pour objet de modifier et de compléter la loi du 17 décembre 1925, concernant le Code des Assurances Sociales et les lois modificatives des 20 novembre 1929, 6 septembre 1933 et 21 juin 1946 (N° 247). Suite de la discussion des articles.
- Réunion de cinq sections centrales.
- 28 juin: 65<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi ayant pour objet de modifier et de compléter la loi du 17 décembre 1925, concernant le Code des Assurances Sociales et les lois modificatives des 20 novembre 1929, 6 septembre 1933 et 21 juin 1946 (N° 247). Suite de la discussion des articles. Le projet amendé est retourné au Conseil d'Etat. — Interpellation de l'hon. M. Romain Fandel relative à l'exécution de la loi sur les dommages de guerre.
- Réunion de cinq sections centrales.
- 29 juin: 66<sup>e</sup> séance publique. — Discussion sur les motions déposées par les hon. MM. Fandel et Grégoire. — Projet de loi complétant l'article 4 (3) de la loi électorale du 31 juillet 1924, modifié par l'art. 17 de la loi d'amnistie en matière de droit commun du 11 avril 1950 (N° 238). Rapport de la section centrale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant interprétation de certaines dispositions des arrêtés grand-ducaux du 14 octobre 1944 et du 19 mars 1945 concernant l'échange monétaire (N° 325). Rapport de la section centrale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant la vente d'une parcelle de terrain appartenant au douaire curial d'Ospem (N° 322). Rapport de la section centrale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant l'échange d'un pré appartenant au douaire curial de Hellange (N° 324). Rapport de la section centrale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la Convention conclue avec le Consistoire israélite en vue de la reconstruction de la synagogue à Luxembourg. Rapport de la section centrale.
- Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.



# Reconstruction 1949

Pendant l'année 1949, la reconstruction de nos régions sinistrées a fait un grand pas en avant. L'œuvre accomplie jusqu'au 31 décembre 1949 correspond effectivement au programme général établi dès le début de cette entreprise gigantesque. En effet, l'inventaire des immeubles restant à reconstruire dans les différentes localités sinistrées, inventaire qui a été fait sur place et sur la base des chiffres des expertises, fournit le tableau ci-après :

**Bastendorf:** 1 maison;  
**Beaufort:** 5 maisons, 1 salle de réunion, le lavoir public;  
**Berdorf:** 14 immeubles;  
**Berlé:** l'école;  
**Bigonville:** 1 maison, 1 exploitation agricole;  
**Biwels:** 2 maisons;  
**Bockholtz-Hosingen:** 2 maisons;  
**Born:** 1 grange étable;  
**Bourscheid:** le presbytère, 1 chapelle.  
**Clervaux:** 3 maisons.  
**Dahl:** 1 silo;  
**Diekirch:** 1 pavillon de musique, 8 immeubles;  
**Drauffelt:** 2 granges, 1 exploitation agricole.  
**Echternach:** 23 maisons;  
**Eschdorf:** 2 maisons, 1 exploitation agricole;  
**Ettelbruck:** 1 kiosque, 18 maisons.  
**Fouhren:** 1 hangar, 1 grange.  
**Gilsdorf:** 1 maison, 1 exploitation agricole;  
**Grevenmacher:** 1 maison, 1 ferme.  
**Hamiville:** 1 maison;  
**Harlange:** 2 maisons, la laiterie, le lavoir public;  
**Heinerscheid:** le château d'eau, 1 maison;  
**Holler:** 1 abri pour bétail;  
**Holzthum:** 1 maison;  
**Hoscheid:** 1 maison, 1 étable;  
**Hoscheid-Dickt:** 2 exploitations agricoles;  
**Hosingen:** l'église, le presbytère, le château d'eau, 3 exploitations agricoles, 4 maisons, 1 dépôt.  
**Kalborn:** 1 exploitation agricole;  
**Kopstal:** 1 maison.  
**Longsdorf:** 1 exploitation agricole;  
**Luxembourg:** 5 immeubles.  
**Marnach:** 1 exploitation agricole, 1 étable-grange;  
**Masseler:** 1 exploitation agricole;  
**Medernach:** l'annexe du presbytère;  
**Merttert:** 2 maisons, 1 ferme;  
**Mörsdorf:** 1 exploitation agricole;  
**Munshausen:** 1 exploitation agricole, 2 maisons.  
**Niederwampach:** 1 exploitation agricole;  
**Nocher:** 2 exploitations agricoles;  
**Nothum:** 1 exploitation agricole.  
**Pintsch:** 1 maison;  
**Pommerloch:** 1 maison.  
**Reisdorf:** 1 exploitation agricole, 1 hangar, 1 atelier, 1 étable;  
**Rosport:** 1 maison.  
**Sandweiler:** 1 maison.  
**Tandel:** le presbytère, 1 ferme;  
**Tarchamps:** 2 maisons, le lavoir public, la laiterie, le comice agricole, la chapelle du cimetière;  
**Troisvierges:** 1 maison, 1 Hôtel, 1 dépôt.  
**Vianden:** 10 maisons.  
**Wasserbillig:** 3 maisons.  
**Watrang:** le lavoir public;  
**Wecker:** 2 immeubles;  
**Weidingen:** 1 maison;  
**Weiswampach:** 2 hangars, 3 abris pour bétail;  
**Wiltz:** 2 maisons, 1 garage;  
**Wermeldange:** 5 immeubles.

## La Reconstruction proprement dite.

Au point de vue reconstruction proprement dite il nous reste donc à reconstruire en tout 189 bâtisses dans 56 localités sinistrées.

Les frais afférents peuvent être évalués à 100 millions. Si l'on y ajoute les indemnités en espèces et les droits au dédommagement transférés sur d'autres immeubles ainsi que les propriétés des étrangers et des apatrides qui seront éventuellement admis à l'indemnisation en vertu de l'art. 2 de la loi du 25 février 1950, on arrive à un chiffre approximatif de 150 millions qui seront tous imputés sur le budget de l'année 1950.

A titre de curiosité il y a lieu de relever que si le Grand-Duché reconstruit, également aux frais du Trésor, les immeubles gravement avariés appartenant à des étrangers, apatrides et Luxembourgeois condamnés pour incivisme ainsi que ceux placés sous séquestre, il faudrait un crédit de 194 millions, à savoir :

- 100 millions pour les cas normaux,
- 24 millions pour les 92 cas de dommages transférés ou dont une décision-transfert a été sollicitée,
- 19 millions pour les indemnités en espèces; l'Office des Dommages de Guerre est saisi de 105 demandes afférentes,
- 10 millions pour la reconstruction des immeubles de 24 compatriotes inciviques,
- 18 millions pour la reconstruction de 37 propriétés placées sous séquestre,
- 6 millions pour la reconstruction de 16 immeubles ayant appartenu à des apatrides,
- 17 millions pour la reconstruction des biens de 44 étrangers.

194 millions.

## Les Réparations d'immeubles sinistrés.

En ce qui concerne les réparations, c'est-à-dire la remise en état des immeubles dont les dégâts étaient inférieurs à 50 % de la valeur totale de l'immeuble avant le sinistre, nous estimons à 500 millions les fonds nécessaires à leur achèvement.

Il est à remarquer que cette somme a été établie sur la base des expertises et des factures payées à la date du 31 décembre 1949 à charge de ces expertises. Elle ne tient donc pas compte des travaux qui à cette date se trouvaient soit exécutés soit en voie d'exécution et pour lesquels, en conséquence, les fonds étaient déjà engagés et imputés sur les exercices 1948 et 1949. Comme les engagements non liquidés au 31 décembre 1949 s'élevaient à 343 millions, on estime que ce chiffre comprend un montant d'environ 175 millions se rapportant à des travaux de réparation, de sorte que la somme de 500 millions se réduit à 325 millions, qui seraient nécessaires pour achever les travaux de réparations non encore engagés à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1950. Le présent budget prévoit un crédit de 325

millions pour les dépenses directes de la reconstruction; comme les travaux de reconstruction proprement dite absorbent une somme de 150 millions et que les dépenses accessoires prévues à l'art. 998 du budget s'élèvent à 27 millions, une somme de 148 millions pourrait être liquidée sur le budget en cours pour les travaux de réparation. On estime donc que les budgets subséquents devront encore prévoir pour l'achèvement des travaux de réparation des crédits, d'un montant total de 177 millions et pour les frais accessoires des crédits de 33 millions dont le total, soit 210 millions, pourra être réparti suivant les disponibilités financières sur les exercices 1951 et 1952.

En ce qui concerne les travaux de réparation, la remise en état des propriétés appartenant à des inciviques, aux apatrides et aux étrangers et celles placées sous séquestre, occasionnerait une dépense supplémentaire de  $3 + 2 + 6 + 10 = 21$  millions.

Pour conclure on peut dire dès maintenant que le coût total de notre Reconstruction sera légèrement supérieur à 3 milliards.

L'image des travaux réalisés et des efforts fournis peut donc se compléter par le tableau suivant concernant les engagements et les dépenses effectués pour la période de 1945 au 31 décembre 1949.

#### I. — Engagements.

A. Montants engagés par imputation sur les exercices 1945 et 1946	1.450.919.939,60
B. Engagements imputables sur l'exercice 1947	284.052.906,87
C. Engagements imputables sur l'exercice 1948	372.994.521,61
D. Engagements imputables sur l'exercice 1949	295.249.085,32
Total:	<u>2.403.216.453,40</u>

#### II. — Dépenses.

Dépenses effectuées en couverture des engagements sub A	1.402.906.522,93
sub B	239.374.099,29
sub C	260.255.844,96
sub D	157.438.496,79
Total:	<u>2.059.974.963,97</u>
Engagements restant à liquider au 31 décembre 1949:	<u>343.241.489,43</u>

## Le mouvement éducatif dans le Grand-Duché de Luxembourg en 1949—1950

L'année scolaire 1949-1950 n'a pas été marquée par de grandes innovations dans le domaine pédagogique. Les divers degrés d'enseignement ont après le désordre consécutif à la tourmente de la guerre et à l'occupation retrouvé leur équilibre et une certaine stabilité; le travail scolaire se poursuit à un rythme normal et des progrès sont obtenus par un

Ce chiffre se rapporte dans sa majeure partie à des contrats-forfait et les engagements sont liquidés au fur et à mesure de la production des factures justifiant l'emploi des premières avances à valoir sur lesdits contrats. Quant aux factures litigieuses des entrepreneurs et artisans relatives aux exercices 1945 et 1946 et dont le Ministre avait parlé lors des débats budgétaires de l'année passée, il est à noter que le stock qui s'était accumulé diminue rapidement de mois en mois.

Enfin, un mot reste à dire sur l'organisation des Services de la Reconstruction. Le système forfaitaire a été rendu obligatoire et les résultats obtenus sont satisfaisants. Aux fins de clôturer les dossiers des sinistrés dont les travaux sont achevés, on a commencé de procéder à la réception définitive des immeubles reconstruits ou réparés. Elle a pour effet de faire passer le risque de la tête des entrepreneurs sur celle des propriétaires de faire couvrir les délais de garantie et de couvrir les vices apparents et les malfaçons qui ne mettent pas les ouvrages en péril. Ce sera un immense travail qui s'étendra sur quelques années et dont un service spécial a dû être chargé.

La liquidation du chantier de Verlorenkost où furent déposés les matériaux de récupération (briques, pierres, tôles, poutrelles et autres objets en fer, etc.) est pratiquement terminée. Les deux camions ayant servi au transport de ces matériaux ont été remis resp. aux Administrations des Ponts et Chaussées et des Bâtiments publics. Par cette liquidation, nous avons réussi à réduire quelque peu les frais administratifs.

Pour stimuler la construction de nouvelles maisons d'habitation dans le secteur privé, en vue de remédier à la pénurie des logements, l'arrêté grand-ducal du 30 avril 1945, qui garantissait un rang de priorité absolu aux travaux de reconstruction, fut aboli par l'arrêté grand-ducal du 24 octobre 1949.

Pour terminer son exposé, le Ministre a déclaré « que le programme établi après la Libération pourra être réalisé pour la fin de l'exercice 1950, c'est-à-dire qu'à cette date tous les immeubles admis à l'indemnisation des dommages de guerre seront reconstruits et que la majeure partie des sinistrés, auxquels il ne reste qu'à exécuter de légères réparations, auront obtenu satisfaction ».

effort systématique dans l'amélioration des méthodes et des techniques.

#### Administration scolaire.

Pour réagir contre la dispersion des efforts dans le domaine de la protection de l'enfance et pour

obtenir une plus grande unité d'action, une commission de liaison fonctionne entre les différents Ministères s'occupant des questions de l'enfance: Education Nationale, Assistance Sociale, Justice, Travail et Santé Publique. Cette commission constitue un organisme très souple pour régler d'une manière rapide et pratique le cas des enfants appelés à profiter des mesures éducatives ou sociales d'un Ministère autre que celui dont relève son établissement scolaire. La commission joue en quelque sorte le rôle d'un Office de l'Enfance dont la création se heurte pour le moment à des difficultés d'organisation et de finance.

### Enseignement primaire.

Dans le domaine de la construction scolaire, l'effort des dernières années s'est heureusement poursuivi; dans les régions sinistrées, de nouvelles écoles ont été rendues à leur destination; grâce à l'intervention persuasive des autorités scolaires, grâce aussi à de fortes subventions de l'Etat, même les communes rurales sont amenées à construire des écoles qui répondent aux exigences modernes de la pédagogie et de l'hygiène; les fêtes d'inauguration de ces écoles nouvelles qui, grâce à l'ambition locale, prennent de plus en plus d'éclat contribuent largement à réveiller l'intérêt de la population rurale pour l'enseignement et sa mission éducative.

L'organisation et le programme de l'enseignement primaire n'ont pas subi de changement; l'initiation du personnel aux méthodes nouvelles s'est poursuivie en des conférences régionales qui se tiennent sous la direction de l'inspecteur dans des localités où une école travaillant dans le nouvel esprit peut être prise comme modèle; l'usage du fichier scolaire se répand de plus en plus surtout dans les écoles dirigées par des maîtres jeunes; de même, mais dans une mesure moindre, l'imprimerie à l'école; des journaux scolaires sont édités dans un certain nombre d'écoles.

L'attention du personnel enseignant a encore été appelée sur la nécessité de renouveler les méthodes dans l'enseignement du dessin qui devra être pour les enfants un moyen d'expression personnelle autant qu'un effort pour copier les objets de la réalité.

La révision du plan d'études et l'introduction des méthodes actives dans l'enseignement ont nécessité l'élaboration de nouveaux manuels scolaires dans l'esprit de l'école nouvelle. Ce travail est fait par les instituteurs eux-mêmes sous le contrôle de la Commission d'Instruction, organisme de direction générale de l'enseignement primaire; les premiers manuels sont prêts pour l'impression et pourront être utilisés pour l'année scolaire prochaine. L'Office des Imprimés de l'Etat surveille l'impression et fixe le prix des manuels.

Dans les rapports précédents il a été question de la réforme de la formation du personnel enseignant primaire. Les principes d'après lesquels se fera cette réforme sont maintenant acquis: suppression des écoles normales, formation générale

par des études secondaires complètes; formation professionnelle donnée dans un Institut de pédagogie; la durée des études professionnelles est de deux années dont la première est consacrée aux études théoriques (pédagogie, psychologie, etc.), la seconde à l'initiation pratique à l'enseignement (stages, périodes de remplacement, etc.). Pour que la prolongation de la scolarité ne soit pas un obstacle au recrutement des instituteurs, les élèves de l'Institut de pédagogie toucheront des bourses qui couvriront les frais d'études et de pension durant les deux années. Le projet de loi sur la réforme est en voie d'élaboration et sera soumis aux instances législatives dans les premiers mois.

### Enseignement secondaire.

Soulignons d'abord que durant l'année scolaire 1949-1950 aucune grande réforme n'a été réalisée, ni même tentée. Les milieux pédagogiques du second degré ne semblent pas être, pour le moment, partisans d'une réforme générale et radicale. La méthode des menues réformes, appliquées à point, a, chez eux, visiblement meilleur crédit. Le journal de l'Association des Professeurs du mois d'avril 1950 en fait foi. Cela n'exclut pas qu'on suive de près les efforts des grands pays qui d'ailleurs, eux aussi, mettent du temps à faire leur révolution scolaire.

Ainsi, en attendant que le Conseil d'Etat délibère sur le projet de la nouvelle loi — cadre pour l'enseignement du second degré (garçons), on travaille dans les cadres traditionnels, on retrouve peu à peu le rythme et le niveau d'avant-guerre. L'ancienne conception qu'il importe, en premier lieu, de donner à nos futurs bacheliers une bonne et solide instruction, semble prévaloir sur les tendances éducatives nouvelles.

Certes, on discute avec beaucoup d'ardeur les nouveaux problèmes d'instruction et d'éducation qui sont communs à l'enseignement du second degré de tous les pays: programmes surchargés, équivalence des humanités anciennes et humanités modernes, facilités de raccordement entre les différentes sections, spécialisation plus prononcée aux classes supérieures, méthodes actives, travail par équipes, assouplissement de la discipline scolaire, etc.

Tous ces problèmes aiment de nombreux débats, mais on n'attend pas que leur ensemble donne lieu à une réforme de structure. Là, où de nouveaux principes sont reconnus, on ne tarde pas d'en pousser et d'en recommander la réalisation:

1° L'esprit par exemple du nouveau règlement de discipline, publié le 31 décembre 1949, en témoigne. Bien que n'étant qu'une variante de l'ancien règlement, il tient visiblement compte de l'évolution des idées pédagogiques et des mœurs sociales; il souligne le devoir des élèves de se préparer à leur mission d'homme et de citoyen par les pratiques de l'initiative et de la responsabilité.

2° Comme il est acquis que l'école d'aujourd'hui doit assurer la formation des esprits et celle des



corps, le Gouvernement, au cours de l'année, n'a plus hésité à organiser définitivement le service du médecin scolaire. Les élèves des classes inférieures ont subi un examen médical approfondi. Dans les classes supérieures, un examen plus rapide a cherché à dépister les cas suspects.

3° Comme il est utile qu'une jeune fille de 17 à 18 ans acquière des notions précises sur la puériculture, on vient de créer un cours pareil pour les jeunes filles de toutes les sections (ménagère et latine) des deux classes supérieures.

4° Le fait qu'un avant-projet ayant pour objet d'élargir le cadre des attributions du régent de classe a trouvé la pleine adhésion de l'immense majorité des conférences consultées, permettra sous peu de combler quelques lacunes dans notre système des rapports entre l'école et la famille.

5° En fait de méthodes d'enseignement, remarquons que dans les milieux de l'enseignement secondaire on cherche moins que dans ceux de l'enseignement primaire à innover hâtivement, mais plutôt à progresser avec prudence, sans qu'on exclue pour cela toute suggestion nouvelle. En résumé, on peut dire que l'atmosphère générale dans les classes est amicale, que les programmes sont vastes, mais que les méthodes s'assouplissent. La lecture expliquée, les exercices de composition française, anglaise et allemande se font, à l'heure présente, d'après des formules nouvelles qui visent à une collaboration intense entre élèves et professeurs.

6° L'éducation esthétique, si longtemps laissée à l'écart, est l'objet d'une sollicitude générale. Directeurs, professeurs de dessin, de chant, de littérature font preuve d'un louable dévouement pour décorer les salles de classe, pour illustrer les matières d'enseignement, pour développer par de belles manifestations périscolaires le sens du beau sous toutes ses formes.

7° N'oublions pas, pour conclure, que le Gouvernement a inscrit cette année-ci au budget une somme devant couvrir les frais extraordinaires pouvant résulter d'accidents de professeurs et d'élèves durant les heures de classe et lors d'excursions scolaires.

### Enseignement professionnel.

Comme fait saillant dans le secteur de l'enseignement professionnel, il y a lieu de signaler qu'un projet de loi portant création à Luxembourg d'un Institut des Arts et Métiers, en remplacement de l'Ecole d'Artisans a été élaboré et soumis à l'avis du Conseil d'Etat. Ce projet prévoit également la légalisation et la réforme des Cours Techniques

Supérieurs annexés à l'Ecole d'Artisans. En outre, le projet de loi portant création de centres d'enseignement professionnel pour les apprentis de l'artisanat, du commerce et de l'industrie va sous peu être soumis au vote de la Chambre des Députés. Afin de mettre fin à une controverse surgie au sujet du nombre d'heures de cours à fréquenter obligatoirement par les élèves-apprentis, le Gouvernement a porté devant le Conseil d'Etat un projet d'arrêté grand-ducal qui fixe à huit le nombre de leçons hebdomadaires obligatoires, tout en réservant au Gouvernement la faculté d'augmenter le nombre obligatoire des heures de cours hebdomadaires pour certaines professions dont les besoins spécifiques justifient une préparation théorique plus étendue. Il est loisible aux écoles professionnelles d'organiser des cours de perfectionnement dont la fréquentation est facultative.

Le service scolaire de préorientation professionnelle institué par arrêté ministériel du 7 février 1948 fonctionne à la grande satisfaction des milieux intéressés.

### Education des adultes.

L'éducation des adultes est presque exclusivement aux mains d'organisations privées. Récemment il s'est constitué un groupe d'études de professeurs et d'instituteurs pour jeter les bases d'une organisation de l'éducation des adultes analogue à celles qui existent en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis; les membres de ce groupe avaient fait des séjours en Angleterre et aux Etats-Unis où ils ont pu étudier les admirables réalisations dans le domaine de l'éducation des adultes.

### Collaboration Internationale.

Sous les auspices de l'Unesco et du Ministère de l'Education Nationale et avec la collaboration des associations d'instituteurs et de professeurs, la ville d'Esch-sur-Alzette organisera au château de Sanem un camp international de la jeunesse victime de la guerre. Cinquante jeunes, originaires des pays ravagés par la guerre, seront pendant tout le mois d'août les hôtes des enfants luxembourgeois. Les frais d'entretien sont couverts par le produit d'une quête qui a été organisée dans les écoles primaires du pays. Une journée dite « d'Education Internationale » a été instituée où le personnel enseignant expliquait aux élèves la raison d'être et le sens symbolique du camp international de jeunesse. Dans le cadre du camp sont prévues des journées d'éducateurs avec l'objet de discuter les méthodes d'éducation en usage dans les villages d'enfants.

# Convention Générale sur la Sécurité sociale entre les Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg

Le samedi, 8 juillet 1950, a été signée à Luxembourg, au Ministère d'Etat, une Convention générale sur la Sécurité sociale entre les Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg. Ont signé pour les Pays-Bas: M. A. M. Joekes, Ministre des Affaires sociales, et le Jonkheer G. L. van der Maesen de Sombreff, Ministre Plénipotentiaire et Chargé d'Affaires a. i. des Pays-Bas à Luxembourg; pour le Luxembourg: M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, et M. Eugène Schaus, Ministre de la Justice, Ministre des Affaires Etrangères a. i.

La Convention consacre le principe de l'égalité des travailleurs néerlandais et luxembourgeois au regard des législations de sécurité sociale applicables aux Pays-Bas et dans le Grand-Duché de Luxembourg. D'autre part, en permettant de totaliser les périodes accomplies sous les régimes des deux pays en matière d'assurance invalidité-vieillesse-décès, elle assure la conservation des droits aux différentes catégories de prestations pour les travailleurs dont l'activité s'exerce successivement sur le territoire de l'un ou de l'autre pays.

La Convention est suivie d'un protocole spécial ayant trait entre autres à la computation des périodes anciennes et à la prestation des allocations

aux vieillards, prévues par la législation néerlandaise, au profit des vieux travailleurs luxembourgeois.

Le nouvel instrument conventionnel est établi sur les mêmes principes que les accords franco-luxembourgeois et belgo-luxembourgeois en la matière; il s'intègre dans le réseau des conventions de sécurité sociale conclues ou à conclure entre les cinq pays signataires du Traité de Bruxelles et qui ont donné lieu à un Accord multilatéral signé le 7 novembre 1949 par les Ministres des Affaires Etrangères des cinq pays.

Ont assisté à la cérémonie de la signature, en dehors des plénipotentiaires des deux pays, du côté néerlandais: M. van den Ven, Conseiller, Chef de la Direction des Affaires sociales au Ministère des Affaires sociales des Pays-Bas, et M. van Groningen, Attaché social à l'Ambassade des Pays-Bas à Bruxelles et à la Légation des Pays-Bas à Luxembourg; du côté luxembourgeois: M. Wilwertz, Conseiller d'Etat, Président de la Commission sociale permanente pour les accords internationaux, M. Kayser, Conseiller de Gouvernement, M. Schulté, Secrétaire de Légation, et M. van Werveke, Attaché de Gouvernement au Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale.

## Conférence Benelux d'Ostende

29, 30, 31 juillet 1950

## Septième Conférence Interministérielle Benelux

La Conférence des Ministres de Benelux s'est ouverte samedi, 29 juillet 1950, à l'Hôtel de Ville provisoire d'Ostende.

Les drapeaux des pays représentés à la Conférence flottaient à la façade de cet édifice, encadrés par les drapeaux du Congo et de la Ville d'Ostende.

A leur arrivée à la Place du Canada qui s'étale devant l'Hôtel de Ville, les chefs des délégations, M. van Zeeland, Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur de Belgique, représentant M. Duvieusart, M. Drees, Premier Ministre des Pays-Bas, et M. Dupong, Président du Conseil des Ministres du Grand-Duché de Luxembourg, furent salués par les hymnes nationaux de leur pays, joués par la Musique de la Force navale belge.

Conduits par le Commodore Timmermans, ils passèrent en revue les unités de ce corps, puis gagnèrent l'Hôtel de Ville où ils furent reçus par M. Serruys, Bourgmestre de la Ville d'Ostende.

C'est dans la Salle de Réception du premier étage et en présence des délégations et des membres de la presse que M. Serruys prononça un discours

de bienvenue, disant toute la satisfaction des citoyens d'Ostende de recevoir les personnalités du Benelux et souhaitant une réussite pleine et entière de la Conférence.

Ensuite, M. van Zeeland excusa M. Duvieusart, Premier Ministre de Belgique, retenu à Bruxelles par les devoirs de sa charge, et remercia la Ville d'Ostende de son hospitalité. Puis le Ministre déclara:

« Nous nous trouvons en présence de grandes difficultés que nous ne voulons pas minimiser. Nous allons les aborder et nous dire en toute franchise ce que nous pensons. Les progrès déjà réalisés dans la mise au point du Benelux sont déjà grands, et nous espérons que cette Conférence nous mènera à nouveau un pas en avant, puisque les trois délégations sont animées du même désir et puisque ce n'est pas seulement sur les difficultés d'un des participants que nous nous penchons, mais, grâce à notre rapprochement effectué déjà, sur des difficultés communes. »

Après que MM. Coppé, Ministre des Travaux Publics de Belgique, et Drees, au nom du Gou-



vernement néerlandais, eurent à leur tour affirmé les sentiments de bonne volonté et de coopération constructive qui animent les délégations, la séance publique fut levée.

Voici la composition des délégations:

La délégation belge comprenait MM. van Zee-land, Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, Eyskens, Ministre des Affaires Economiques, Segers, Ministre des Communications, van Houtte, Ministre des Finances, Coppé, Ministre des Travaux Publics, Behogne, Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, Orban, Ministre de l'Agriculture, Graeffe, Ambassadeur de Belgique à La Haye, le Baron de Gruben, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères, le Baron Snoy et d'Oppuers, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Economiques, Lefébure, Secrétaire Général du Ministère des Finances, Ockrent, Secrétaire Général de l'Administration Belge de Coopération Economique, Masoin, Conseiller Economique du Premier Ministre, Frère, Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique, Muûls, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire, Suetens, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire, les Directeurs Généraux MM. De Vos, Craen, Forget, van Heurck, Wibail, van der Meulen, Chef de Cabinet, Janne, Hôpchet et Willems, les Chefs de Cabinet MM. Colot et Callebaut, M. Ansiaux, Directeur de la Banque Nationale de Belgique, les Inspecteurs Généraux MM. de Meyer et Devaux et M. Charbonnier, Directeur d'Administration.

La délégation néerlandaise comprenait MM. van Harinxma thoe Slooten, Ministre des Pays-Bas à Bruxelles, Drees, Premier Ministre, Stikker, Ministre des Affaires Etrangères, Lieftinck, Ministre des Finances, Spitzen, Ministre des Transports, van den Brink, Ministre des Affaires Economiques, Mansholt, Ministre de l'Agriculture, Joekes, Ministre des Affaires Sociales, Schaepman, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire, Spierenburg, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire, Directeur Général, le Jhr. van der Maesen de Sombreff, Ministre Plénipotentiaire, M. Jacob, Secrétaire Général du Ministère des Finances, les Secrétaires Généraux MM. Brouwers et Klatte, les Directeurs Généraux MM. van den Berge, Oyevaar, Kramer, Winsemius et Staf, MM. Holtrop, Président de la Nederlandse Bank, Keesing, Conseiller au Ministère des Finances, le Baron van Voorst tot Voorst, MM. van Oorschot, Directeur, et Posthuma, Directeur à la Nederlandse Bank.

La délégation luxembourgeoise comprenait MM. Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Bech, Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, Als, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire du Luxembourg à Bruxelles, Collart, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire du Luxembourg à La Haye, Calmes, Ministre Plénipotentiaire, Président du Conseil supérieur de l'U. E. B. L., Stumper, Directeur honoraire de l'Enregistrement, les Conseillers de Gouvernement MM. Elvinger, Majerus, Buchler, Anders et Werner, MM. Gillen, Directeur de l'Administra-

tion des Services Agricoles, Dumont, Secrétaire de Légation, et Olinger, Attaché au Ministère de l'Agriculture.

Le Gouvernement belge avait organisé un Centre de Presse à l'Hôtel de Ville d'Ostende où étaient présents les fonctionnaires des Services de Presse des trois pays, MM. Gits, Conseiller au Ministère des Affaires Etrangères de Belgique, et Blérot, Attaché au Cabinet du Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, Weisglas, Directeur des Services de Presse du Ministère des Affaires Economiques des Pays-Bas, et Petit, Attaché de Presse au Ministère d'Etat de Luxembourg.

Après une prise de contact générale, les délégations se réunirent en trois commissions: la commission commerciale et monétaire, la commission agricole et la commission fiscale et financière.

A la suite de la première journée des discussions, M. Jaspar, Secrétaire Général de la Convention Douanière, a déclaré qu'un progrès sensible a été réalisé par le fait que les trois délégations sont tombées d'accord à mener une politique commerciale extérieure commune à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1951.

Le dimanche, 30 juillet, le Gouvernement belge offrit un dîner aux délégations à l'Hôtel des Thermes. Ce dîner était suivi d'un concert de gala, offert par l'Administration communale d'Ostende.

Les travaux se poursuivirent jusqu'au lundi, 31 juillet, se clôturant par une réception offerte par la Ville d'Ostende.

Le Protocole de la Conférence Benelux d'Ostende fut publié quelques jours après la fin de la Conférence. En voici les termes:

### Protocole établi par les Gouvernements de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg et des Pays-Bas, lors des conversations ministérielles tenues à Ostende les 29, 30 et 31 juillet 1950.

Au cours de la réunion des 13, 14 et 15 octobre 1949 à Luxembourg, les Parties ont convenu que le régime d'Union Economique serait établi à la lumière des expériences réalisées pendant la période de Pré-Union. Etant donné l'ampleur des problèmes à résoudre, les Parties avaient convenu que les réunions tenues à Ostende ne devaient constituer que la première session d'une Conférence dont la seconde session est fixée au mois de novembre 1950.

Pendant la session d'Ostende, elles ont examiné les résultats acquis durant la période de Pré-Union. Elles ont constaté que les échanges entre les Parties se sont développés d'une manière substantielle, que leurs économies se sont rapprochées et que la coopération entre elles a fait des progrès importants. Toutefois, certaines difficultés subsistent encore sur des points essentiels. Elles estiment qu'il est de toute nécessité de prendre à ce sujet les décisions qui s'imposent. Il s'agit essentiellement du

problème du financement des échanges intérieurs, de l'établissement d'un régime commun en matière de commerce extérieur et des paiements et enfin de l'unification progressive du marché agricole.

Ces trois questions sont étroitement liées et une solution doit intervenir à l'égard de chacune d'elles pour que l'on puisse maintenir le régime actuel des échanges et, éventuellement, le développer.

### I.

Les Parties sont d'accord pour reconnaître que l'Union Européenne de paiements permet, pour le moment, le financement de leurs échanges.

### II.

Elles sont tombées d'accord en ce qui concerne l'unification de leur régime du commerce extérieur et des paiements, sur les décisions suivantes qui faciliteront encore le développement de leurs échanges réciproques:

1° Les pays partenaires de l'Union suivront à l'égard de l'étranger une politique coordonnée d'importation et d'exportation, qui devra conduire à la conclusion, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1951, d'accords commerciaux communs. La politique commerciale commune des pays partenaires devra avoir un caractère actif et tendre à accroître le volume de leurs échanges avec l'étranger.

2° En conséquence, les pays partenaires appliqueront, à l'égard des pays membres de l'O.E.C.E., un régime commun d'importations pour le plus grand nombre possible de positions tarifaires. Ils se conformeront aux décisions de l'O.E.C.E. en libérant, sur une base non discriminatoire, le pourcentage de leurs importations arrêté par cette organisation. Pour la tranche non libérée des importations, chaque fois qu'un des partenaires établira, d'accord avec l'autre, à l'égard d'un ou plusieurs pays étrangers, un régime de contingentement, en raison, soit des nécessités de sa balance des comptes, soit des nécessités de sa politique commerciale, l'autre partenaire l'aidera à réaliser cette mesure de manière prompte et efficace, soit par l'établissement d'un contingentement commun aux frontières extérieures, soit, si pareille mesure se révèle inopportune ou inefficace, par l'établissement d'un contrôle à l'exportation à la frontière intérieure.

En cas de contestations au sujet de l'application du paragraphe précédent, des mesures appropriées seront prises qui pourront éventuellement comporter le contingentement de l'importation à la frontière intérieure.

3° En ce qui concerne les importations en provenance de la zone dollar, les pays partenaires pourront, pour la très grande majorité des positions tarifaires, maintenir en principe un régime autonome étant entendu toutefois que si un déséquilibre devait en résulter, des mesures seraient arrêtées de commun accord en vue de limiter le transit.

Si un accord ne parvenait pas à être réalisé dans un délai à convenir, la Partie lésée pourra prendre temporairement des mesures unilatérales jusqu'à ce qu'une solution intervienne.

Un certain nombre de positions sensibles, telles que par exemple les matières plastiques, les bois de chêne sciés, le fer blanc, le coton brut, les peaux brutes, le caoutchouc synthétique et les fibres dures, seront placées sous surveillance à l'importation. Pour ces produits, le régime autonome ne pourra être maintenu qu'à la condition qu'il n'entraîne pas de répercussions néfastes pour l'un des partenaires.

Pour le tabac et un certain nombre de produits à déterminer, il pourra être établi un régime commun des importations payables en dollar. Le Gouvernement belge donnera pour le tabac une réponse définitive avant le 15 août 1950.

4° Une politique active sera poursuivie en commun à l'égard des autres pays qui ne sont pas membres de l'O.E.C.E. et qui ne font pas partie de la zone dollar. Si l'équilibre de la balance des comptes de l'un des partenaires à l'égard d'un des pays visés à l'alinéa précédent était menacé, des mesures seraient arrêtées de commun accord, conformément aux dispositions du G.A.T.T.

### Clause or

en cas de dépassement de la marge de crédit.

Les Parties ratifient les conclusions auxquelles est arrivé le groupe de travail chargé d'examiner les conditions des accords de paiement à conclure avec les pays non participants à l'O.E.C.E. et non compris dans la zone dollar.

En ce qui concerne la clause or, les Parties ont décidé de demander l'insertion de cette clause dans les accords.

D'autre part, chaque Partie peut, si elle ne désire pas faire jouer la clause or stipulée dans les accords qu'elle aura conclus, adapter le volume de ses importations et de ses exportations de manière à éviter d'atteindre le plafond à partir desquels des règlements en or seront dus.

5° En ce qui concerne les positions dont les échanges entre les partenaires n'ont pu être libérés, la Commission mentionnée ci-dessus examinera quelles sont celles pour lesquelles une attestation du fabricant ou un certificat d'origine sera suffisant pour assurer la libre circulation des produits envisagés, et celles pour lesquelles un contingentement serait temporairement nécessaire.

6° Une Commission Permanente dont le mandat sera précisé par le Conseil des Accords Commerciaux sera chargée de l'application pratique des principes mentionnés ci-dessus. Jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1951, elle aura à comparer les instructions données par les différents Gouvernements à leurs délégations de manière à réaliser progressivement une unité de vues et d'actions. Elle proposera éventuellement les modifications nécessaires à cette fin.

### III. — QUESTIONS AGRICOLES.

L'examen des problèmes agricoles sera poursuivi lors d'une Conférence ministérielle spéciale qui se tiendra au mois de septembre 1950. En attendant les conclusions de celle-ci et en tous cas jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1951, les Parties sont d'accord

cord pour adopter la liste établie par la Commission de l'Agriculture, du Ravitaillement et de la Pêche et indiquant les régimes auxquels seront soumis les produits agricoles et alimentaires dans le cadre du Protocole du 9 mai 1947.

#### IV.

Pour quelques questions annexes, les Parties ont adopté les résolutions ci-après:

##### 1<sup>o</sup> Questions fiscales et douanières.

*Législation douanière.* — Les Parties ont pris connaissance avec satisfaction des progrès réalisés dans les travaux des experts tendant à unifier les législations douanières. Elles chargent le Conseil Administratif des Douanes de présenter au plus tard le 30 juin 1951 un projet de Convention réalisant cette unification.

*Taxe de transmission.* — Les Parties, après avoir constaté que certaines mesures ont été prises depuis la Conférence de Luxembourg des 13, 14 et 15 octobre 1949, en vue de l'adaptation progressive de leurs législations respectives, en matière de taxe de transmission (omzetbelasting ou impôt sur le chiffre d'affaires), décident de poursuivre leurs efforts dans ce sens.

Elles chargent le Conseil Administratif des Douanes de leur soumettre au plus tard le 31 mars 1951 un projet de convention précisant les principes et les modalités d'un régime commun sur la base des résolutions de la Conférence de La Haye des 10-13 mars 1949. Après ratification de cette convention, les Parties apprécieront, en tenant compte de leurs possibilités budgétaires, à quel moment le régime commun sera mis en vigueur.

*Taxe de circulation sur les véhicules à moteur.* — S'inspirant des arrangements déjà intervenus d'une part entre les Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg, d'autre part entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, les Gouvernements belge et néerlandais décident d'accorder dans leurs territoires respectifs, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1950, l'exemption réciproque de la taxe de circulation pour tous les véhicules à moteur néerlandais et belges qui ont été soumis à la dite taxe dans leur pays d'origine.

*Impôts directs.* — En vue d'exécuter l'accord réalisé à la Conférence de La Haye des 10-13 mars 1949 à l'effet de réduire la disparité des charges fiscales des sociétés anonymes, les Parties ont invité leurs experts à examiner certains points particuliers et à faire rapport au plus tard le 31 décembre 1950.

*Formalités douanières.* — Les Gouvernements belge et néerlandais ont convenu de nouvelles mesures pour faciliter le trafic frontalier entre leurs pays.

##### 2<sup>o</sup> Coordination des politiques en matière d'établissement et d'extension des entreprises industrielles.

Les Parties ont examiné la question de la coordination de la politique en matière d'établissement et d'extension des entreprises industrielles, en tenant

compte de l'expérience acquise en matière de consultation préalable et de la libération des échanges entre les trois pays. Elles estiment que la poursuite d'une politique commune dans ce domaine est également souhaitable dans l'avenir.

Les Présidents sont chargés de faire des propositions à cet effet avant le 1<sup>er</sup> octobre 1950.

##### 3<sup>o</sup> Traitement national en matière d'adjudications publiques.

Les Parties ont pris connaissance du rapport établi par un groupe d'experts relatif à la réciprocité de fait au sujet de l'application de l'article VI de l'accord de Pré-Union.

Elles ont décidé d'instituer une commission spéciale mixte, qui aura pour tâche d'étudier et de résoudre tous les problèmes qui se poseront au sens le plus large du mot dans le domaine des adjudications de travaux par les services publics et de fournitures à ceux-ci.

Il incombera, entre autres, à cette commission spéciale:

a) de tenir une liste des organismes officiels qui, dans les trois pays, sont chargés de faire exécuter des travaux et d'acheter des marchandises et mentionnant les conditions dans lesquelles ces opérations s'effectuent;

b) de tenir à jour et d'échanger au moins tous les trois mois des indications touchant les entrepreneurs ou fournisseurs néerlandais et luxembourgeois qui auront été autorisés à exercer leur activité en Belgique, les entrepreneurs et fournisseurs belges et luxembourgeois qui auront été autorisés à exercer leur activité aux Pays-Bas et les entrepreneurs et fournisseurs néerlandais et belges qui auront été autorisés à exercer leur activité au Luxembourg, en indiquant le montant de l'adjudication et le délai d'exécution des travaux qui leur ont été confiés;

c) de tenir à jour et d'échanger au moins tous les trois mois des indications concernant les cas où il aura été dérogé à la règle générale prescrivant que les adjudications soient attribuées au soumissionnaire le plus bas, au détriment d'un entrepreneur ou fournisseur néerlandais ou luxembourgeois en Belgique ou au détriment d'un entrepreneur ou fournisseur belge ou luxembourgeois aux Pays-Bas ou au détriment d'un entrepreneur ou fournisseur néerlandais ou belge au Luxembourg;

d) de rassembler les indications qui donneront, à tout moment, à la commission un aperçu de l'évolution de la situation en matière d'adjudication publique de travaux par les services publics et de fournitures de marchandises à ceux-ci;

e) de formuler des propositions tendant à adapter dans les trois pays les méthodes suivies en matière d'adjudication de travaux publics et d'achats de fournitures par les services publics;

f) plus spécialement, de rechercher si et dans quelle mesure il est possible de remplacer le système des marchés de gré à gré appliqué par les services publics aux Pays-Bas par celui des adju-



dications publiques; les plaintes éventuelles relatives à l'application de l'article b) de l'accord de Pré-Union seront déférées aux autorités compétentes, de préférence à l'intervention de cette commission.

Entretemps, les Parties continueront à appliquer les engagements, tels qu'ils ont été définis dans l'accord de Pré-Union.

#### 4° *Echange des billets en florins déposés par des Belges et des Luxembourgeois.*

Les Parties désireuses de régler d'une manière définitive le problème du remboursement des billets de banque néerlandais retirés de la circulation sont convenues de ce qui suit:

1) le Gouvernement néerlandais mettra à cette fin à la disposition du Gouvernement belge un montant de neuf millions de florins;

2) la « Nederlandsche Bank » transmettra au Gouvernement belge les dossiers afférents aux dépôts des billets de banque effectués par ses ressortissants;

3) le Gouvernement belge se chargera de la liquidation de ces dossiers selon des critères à fixer par lui, en faisant connaître à la « Nederlandsche Bank » les bénéficiaires et les montants qui leur seront attribués;

4) la « Nederlandsche Bank » fera créditer les montants visés au paragraphe 3 à un compte ouvert ou à ouvrir auprès d'une banque à désigner par chacun des bénéficiaires.

Ces comptes seront soumis au régime appliqué aux comptes déjà ouverts aux déposants de billets précédemment remboursés;

5) le Gouvernement néerlandais examinera avec bienveillance la possibilité d'accorder un traitement analogue aux déposants luxembourgeois de billets néerlandais.

#### 5° *Réévaluation du solde débiteur néerlandais au 20 septembre 1949.*

Les Gouvernements belge et néerlandais sont d'accord pour accepter comme définitif le réajustement du compte monétaire en vertu de l'application de l'article 9 de l'Accord Monétaire conclu entre eux, effectué par la « Nederlandsche Bank » en date du 27 juin 1950.

#### 6° *Amortissement des dettes existantes au 30 juin 1950.*

Les Parties ont reconnu la nécessité d'arriver aussi vite que possible à un accord au sujet de l'amortissement des dettes existantes dans le compte N° 1 au 30 juin 1950. Elles ont constaté toutefois qu'il n'était pas possible de conclure un tel accord dès à présent et que la question devrait être reprise lors d'une prochaine session.

Dans l'intervalle, et jusqu'au 31 décembre 1950, le Gouvernement des Pays-Bas effectuera le dernier jour de chaque mois et pour la première fois le 31 juillet 1950, à valoir en remboursement du solde du compte N° 1 de la Banque Nationale de Belgique chez la « Nederlandsche Bank » un paie-

ment de 100.000.000 francs belges. Ceci ne porte pas préjudice aux modalités selon lesquelles les dettes existantes au compte N° 1 seront remboursées.

#### 7° *Problèmes relatifs aux communications et aux transports.*

Les délégations belge et néerlandaise ont soumis à un examen approfondi divers problèmes relatifs aux communications et aux transports.

Les organes compétents ont été chargés de poursuivre avec diligence la recherche d'une solution satisfaisante de ces problèmes.

#### 8° *Tourisme.*

Le Gouvernement néerlandais traitera le tourisme néerlandais dans l'Union Economique belgo-luxembourgeoise d'une manière analogue à celle dont sont traités les autres pays de l'O. E. C. E. Il examinera avec faveur la possibilité d'appliquer ce régime dès le début du mois d'août 1950.

#### 9° *Questions relatives aux produits de la pêche.*

En ce qui concerne les produits de la pêche, les Parties sont convenues de ce qui suit:

1) en principe, on procédera à une libération de la circulation des produits de la pêche;

2) la libération immédiate est acceptée pour ces produits de la pêche pour lesquels la Commission pour l'Agriculture, le Ravitaillement et la Pêche est déjà arrivée à un accord;

3) la différence du niveau des frais d'exploitation due principalement aux différences des salaires et des charges sociales, ne peut pas constituer un obstacle permanent à la réalisation du principe énoncé au paragraphe 1. Au cas où cette différence s'agrandit la Commission pour l'Agriculture, le Ravitaillement et la Pêche devrait examiner les mesures qui pourraient ramener les conditions de concurrence à des proportions plus normales;

4) pendant un délai, prévu jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1952, la Belgique pourra atteindre le niveau des Pays-Bas au moyen d'une organisation de la production et de l'écoulement;

5) si avant la date du 1<sup>er</sup> janvier 1952 la Commission pour l'Agriculture, le Ravitaillement et la Pêche réalise un accord pour une libération plus étendue des produits de la pêche, cet accord sera soumis à l'approbation des Ministres compétents;

6) la Commission pour l'Agriculture, le Ravitaillement et la Pêche aura comme mission de rechercher toute mesure tendant à réaliser la coordination de la politique de la pêche maritime de Benelux.

Les Présidents des Conseils sont invités à donner un effet pratique aux résolutions qui ont été prises. En même temps, ils examineront et proposeront la forme d'accord à conclure pour faire suite à l'accord de Pré-Union.

Les Parties invitent tout spécialement les Présidents des Conseils à examiner, d'accord avec la Commission chargée de préparer le projet de con-

vention pour l'Union Economique, si la Convention d'Union qui a été élaborée et soumise aux trois Parties, pourrait être signée et pourrait entrer en vigueur et, dans l'affirmative, moyennant quelles modifications ou quel régime transitoire, compte tenu des résolutions de la présente conférence et des solutions à intervenir sur les problèmes en suspens.

Reprenant une décision du Protocole du 16 octobre 1949 concernant les contacts parlementaires,

## Septième Réunion du Comité de Défense de l'Union Occidentale

La septième réunion du Comité de Défense de l'Union Occidentale a eu lieu à Fontainebleau, le 20 juillet 1950, sous la présidence de M. Pleven, Premier Ministre de France. Le Grand-Duché était représenté par M. Antoine Funck, Ministre de Luxembourg à Paris. Ont assisté à la réunion: M. Moreau de Melen, Belgique, M. Jules Moch, France, M. Schokking, Pays-Bas, Mr. Shinwell, Royaume-Uni.

Le Maréchal Montgomery, Président du Comité des Commandants en Chef de l'Europe Occidentale, et les Commandants en Chef des Armées de Terre,

les Parties sont d'accord, en vue de resserrer davantage encore les liens entre les trois pays et de rendre leur coopération plus efficace, de suggérer la création d'une Commission Parlementaire consultative dont la composition et le mandat seront définis à la seconde session de cette Conférence. Les Présidents des Conseils sont invités à faire à ce sujet toutes les propositions utiles.

Fait en triple exemplaire à Ostende, le 31 juillet 1950.

Mer et Air de l'Europe Occidentale, le Général de Lattre de Tassigny, le Vice-Amiral Jaujard et le Maréchal de l'Air Sir James Robb, et les Chefs des Etats-Majors étaient également présents.

Les Ministres ont étudié la situation militaire internationale ainsi que les propositions établies par les Commandants en Chef. Ils ont reconnu la nécessité d'accélérer sans délai la production de matériel de guerre et d'accroître la puissance défensive des armées de terre, de l'air et de mer de l'Union Occidentale en tant que garantie contre toute agression.

## Septième Session du Comité social du Traité de Bruxelles

Le Comité d'Experts en matière de politique sociale de l'Organisation du Traité de Bruxelles a tenu sa septième session les 25, 26 et 27 juillet 1950 à Luxembourg au Ministère des Travaux Publics. Cette conférence internationale, à laquelle la Belgique, la France, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et le Grand-Duché de Luxembourg ont été représentés par des fonctionnaires dirigeants des services gouvernementaux intéressés, a revêtu une importance particulière à un double égard: c'est pour la première fois que le Comité Social de l'Union Occidentale s'est réuni à Luxembourg; il y a inauguré une nouvelle étape de son activité multiple, dont les premiers résultats positifs ont été documentés récemment par la conclusion de plusieurs conventions multilatérales de sécurité sociale et de protection ouvrière, actuellement soumises à l'approbation des instances législatives des cinq pays.

La session de Luxembourg a été ouverte par M. le Ministre d'Etat Pierre Dupong, Président du Gouvernement luxembourgeois, Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale. Elle a été présidée par M. le Conseiller d'Etat Paul Wilwertz, Chef de la délégation luxembourgeoise, composée de M. l'Attaché Gust van Werveke, représentant du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, ainsi que de M. l'Ingénieur-Directeur François Huberty et de M. l'Ingénieur-Inspecteur Ernest Loosé, représentants de l'Inspection du Travail et des Mines.

Le Comité a examiné notamment l'application des Recommandations Internationales du Travail concernant l'apprentissage et la formation professionnelle. Il est apparu que dans chacun des cinq pays signataires du Traité de Bruxelles, le traitement national est accordé aux ressortissants des quatre autres pays dans des conditions d'égalité presque parfaites en ce qui concerne l'admission aux facilités d'apprentissage et de formation professionnelle. Les Recommandations Internationales du Travail concernant d'autre part l'orientation professionnelle sont dans leurs parties essentielles appliquées par les cinq pays.

Le mécanisme de la communication entre les Cinq de listes d'emplois vacants et de travailleurs désireux de trouver un emploi dans un autre pays du Traité de Bruxelles a été mis au point. Ceci facilitera sensiblement les échanges de main-d'œuvre entre les cinq pays.

Les études en cours comprennent en particulier la préparation par le Comité des Pensions de Guerre d'un barème, commun aux Cinq, des pourcentages d'invalidité ainsi que l'établissement d'une coopération dans le domaine de la recherche de la sécurité industrielle.

La prochaine session du Comité social se tiendra à Bruxelles les 12, 13, 14 décembre 1950.

## Le Luxembourg et le Plan Schuman

① Au début du mois de juin 1950, le Gouvernement luxembourgeois a donné son accord de principe au Plan Schuman qui, selon la déclaration du Gouvernement français du 9 mai dernier, tend à la mise en commun de la production du charbon et de l'acier des pays européens. Le Gouvernement luxembourgeois fit à ce propos une déclaration semblable faite par les autres Gouvernements intéressés et conçue dans les termes suivants :

« Les Gouvernements belge, allemand, français, italien, luxembourgeois et néerlandais, décidés à poursuivre une action commune de paix, de solidarité européenne et de progrès économique et social, se donnent pour objectif immédiat la mise en commun de la production de charbon et d'acier et l'institution d'une haute autorité nouvelle, dont les décisions lieront la Belgique, l'Allemagne, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et les pays qui y adhéreront. »

Les négociations sur la base des propositions françaises du 9 mai dernier s'ouvriront à une date

### Inauguration du « Mémorial du Mardasson » à Bastogne et Visite du Général McAuliffe à Luxembourg

Le dimanche, 16 juillet 1950, fut inauguré à Bastogne un monument érigé par l'Etat belge à la mémoire des soldats américains qui tombèrent durant les tragiques journées de l'hiver 1944.

La défense héroïque de Bastogne par le Général-Commandant McAuliffe et ses vaillants soldats est intimement liée au sort que la guerre a en définitive réservé à notre pays. En effet, dès l'assaut massif des troupes de von Rundstedt, passant en trombe nos frontières, traversant Vianden, Clervaux et Wiltz, le Haut Commandement américain décida de tenir à tout prix Bastogne. Ce fut le long de la route nationale Wiltz-Bastogne que le sort des armes décida finalement en faveur des armées américaines. Un échec devant Bastogne aurait ouvert à l'envahisseur l'accès des plaines wallones et flamandes, en même temps qu'il lui aurait permis de s'élargir sur son aile gauche vers le sud du Grand-Duché de Luxembourg.

A la cérémonie de l'inauguration du Mémorial érigé sur la colline du Mardasson, ayant la forme d'une étoile, les autorités luxembourgeoises prirent une large part. S. Exc. M. Alfred Loesch, Grand Maréchal de la Cour, représentait S. A. R. Madame la Grande-Duchesse; le Gouvernement était représenté par S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et M. le Ministre Robert Schaffner. Assistaient en outre M. Pierre Welter, Conseiller de Gouvernement, et le Chef d'Etat-Major de l'Armée, le Colonel Aloyse Jacoby. La Ville de Luxembourg avait délégué M. le Député-Maire Emile Hamilius.

qui sera proposée incessamment par le Gouvernement français en vue d'aboutir à l'établissement d'un traité qui sera soumis à la ratification des Parlements. »

② Les négociations se sont ouvertes le 20 juin 1950 à Paris. La délégation luxembourgeoise est composée comme suit: MM. Albert Wehrer, Ministre Plénipotentiaire, Président de la Délégation, Nicolas Hommel, Christian Calmes et Charles Reichling, délégués du Gouvernement. La délégation est assistée, en outre, par les experts suivants: MM. Jean-Baptiste Henkes, Administrateur-Délégué de Colu-meta, Henri Roger, Directeur Général de Hadir, Conrot, Secrétaire Général du Groupement des Industries Sidérurgiques, René Mines, Ingénieur, Président du Groupement des Exploitants des Mines, Jean Fohrmann, Secrétaire de la Confédération Générale du Travail, et Jean-Baptiste Rock, Président de la Confédération luxembourgeoise des Syndicats chrétiens.

Après le cycle des discours, un détachement de 300 soldats de l'Armée luxembourgeoise ainsi que la Musique de la Garde Grand-Ducale défilèrent impeccablement et furent chaleureusement applaudis devant la tribune officielle où s'étaient installées de hautes personnalités belges et étrangères, parmi lesquelles le Général McAuliffe.

\* Après l'inauguration du Mémorial du Mardasson à Bastogne, le Général McAuliffe, accompagné de son épouse, rendit visite à la capitale du Grand-Duché. Il y fut l'hôte de S. Exc. Mrs. Perle Mesta, Ministre des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg.

— Le 18 juillet, les personnalités américaines furent reçues en audience par S. A. R. Mgr. le Prince de Luxembourg, en présence de Mrs. Perle Mesta. — Au cours d'une réception intime, S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, remit au Général McAuliffe les insignes de Commandeur de l'Ordre National de la Couronne de Chêne, en reconnaissance de sa magnifique tenue pendant l'offensive des Ardennes et du comportement héroïque de ses troupes qui sauvèrent le sud du pays des dévastations dont étaient victimes les cantons du nord. — Le Général rendit visite également au cimetière militaire américain de Hamin où reposent beaucoup de ses camarades de combat. Il y déposa des fleurs sur la tombe du Général Patton.



# Des Personnalités Américaines visitent le Luxembourg

## Visite à Luxembourg de Mrs. Eleanor Roosevelt.

Sur son voyage d'Europe, Mrs. Eleanor Roosevelt, veuve du Président Franklin D. Roosevelt, rendit également visite au Grand-Duché de Luxembourg.

Venant en avion de Bruxelles, Mrs. Roosevelt atterrit le 21 juin 1950, à 15 heures 15, à l'Aéroport de Luxembourg en compagnie de son fils Elliott et de Miss Chandelero Roosevelt et Mr. Elliott Roosevelt Jr., ses petits-enfants.

A l'aire de débarquement, Mrs. Roosevelt fut saluée, dès sa descente d'avion, par S. Exc. Mrs. Perle Mesta, Ministre des Etats-Unis à Luxembourg, par MM. G. L. West et A. Cl. Swezey, Secrétaires de Légation, et par le Lieutenant-Colonel Hoffman, Attaché Militaire. Un détachement de gendarmes, sous le commandement du Capitaine Donckel, rendit les honneurs.

Mrs. Roosevelt, accompagnée de S. Exc. Mrs. Mesta et de sa suite, se rendit à l'Hôtel de la Légation des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg-Limpertsberg où elle fut saluée au nom de la Ville de Luxembourg par M. le Député-Maire Emile Hamilius, entouré des membres du Collège échevinal. Suivit une réception dans les salons de la Légation.

### Diner au Palais Grand-Ducal.

Le soir de la même journée, à 19 heures 30, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse reçut Mrs. Roosevelt en présence de S. Exc. Mrs. Perle Mesta et offrit un dîner auquel prirent part S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg; S.A.R. le Grand-Duc Héritier, LL. AA. RR. les Princesses, Mrs. Eleanor Roosevelt, S. Exc. Mrs. Perle Mesta, Ministre des Etats-Unis à Luxembourg, S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, et M<sup>me</sup> Joseph Bech, S. Exc. M. Alfred Loesch, Grand Maréchal de la Cour, et M<sup>me</sup> Alfred Loesch, Mr. Elliott Roosevelt, MM. G. L. West et A. Cl. Swezey, Secrétaires de Légation, le Lieutenant-Colonel Hoffman, Attaché Militaire, M. et M<sup>me</sup> Tyson, Mrs. Tomson, Secrétaire privée de Mrs. Roosevelt, Miss Chandelero Roosevelt, Mr. Elliott Roosevelt Jr., M<sup>me</sup> Auguste Collart, Dame d'Honneur de la Cour, M. Guill. Konsbruck, Chambellan de la Cour, et M<sup>me</sup> Guill. Konsbruck, le Lieutenant N. Prussen, Aide de camp.

### Visite du Pays.

Le 22 juin, vers 9 heures, Mrs. Roosevelt et les personnalités de sa suite, avant d'entreprendre la visite du Grand-Duché, se recueillirent au cimetière militaire américain de Luxembourg-Hamm, où Mrs. Roosevelt déposa une gerbe de fleurs sur la tombe du Général Patton.

De Hamm, par la vallée de l'Alzette, Mrs. Roosevelt gagna en voiture Ettelbruck. Sur le pont, à l'en-

trée de la ville, le Bourgmestre M. J.-P. Thill salua Mrs. Roosevelt qui fut vivement acclamée par les enfants des écoles primaires, les élèves de l'Ecole Agricole de l'Etat et des centaines de spectateurs enthousiastes. De là le convoi s'ébranla par Diekirch en direction de Vianden. Les hôtes américains y furent reçus et salués par M. le Député-Maire Victor Abens et visitèrent les ruines du château féodal. Par la vallée de l'Our, le cortège s'achemina ensuite vers Clervaux. Ici, en vue des ruines du château, berceau de la Famille de Lannoy, ancêtre du côté maternel du défunt Président F. D. Roosevelt, une chaleureuse réception attendit Mrs. Roosevelt. Aux belles paroles de bienvenue de M. le Député-Maire Jean Peusch, Mrs. Roosevelt répondit d'une manière très affable; ensuite, l'Harmonie locale exécuta les hymnes nationaux. Mrs. Roosevelt visita encore l'Abbaye St.-Maur et St.-Maurice et, à 13 heures, un déjeuner réunit hôtes américains et autorités locales. A la fin du déjeuner, M. l'Abbé Joseph Mertz, professeur, auteur du livre « Luxembourg in der Rundstedt-Offensive », remit à Mrs. Roosevelt un exemplaire de son ouvrage qui relate les hauts faits des troupes américaines durant la terrible « Battle of the Bulge » en décembre 1944.

A 14 heures 15, Mrs. Roosevelt quitta Clervaux pour continuer sa route par Wiltz, Bastogne, où elle visita le « Mémorial du Mardasson », Esch-sur-Sûre, Useldange, Sæul vers la Capitale.

Sur tout son chemin et principalement dans les agglomérations, Mrs. Roosevelt fut vivement acclamée par grands et petits.

### Réception à l'Hôtel de Ville Municipal.

Fendant une foule très dense qui acclamait chaleureusement l'illustre hôte de la Ville, la théorie des voitures s'immobilisa à 16 heures 45 devant le parvis de l'Hôtel de Ville à la Place Guillaume et M. le Bourgmestre Emile Hamilius conduisit Mrs. Roosevelt à la « Salle des Mariages » où devait avoir lieu la réception. A cette réception prirent part, outre Mrs. Roosevelt et sa suite, les membres du Corps Diplomatique, MM. les Ministres Joseph Bech, Eugène Schaus, Robert Schaffner et Pierre Frieden, M. V. Probst, Bourgmestre de la Ville de Grevenmacher, M. A. Greisch, Bourgmestre de la Ville de Diekirch, ainsi que de nombreuses autres personnalités.

Entouré des membres du Collège Echevinal et du Conseil Municipal, M. Emile Hamilius adressa aux hôtes de la Ville l'allocution suivante:

« Madam,  
Your Excellencies,  
Ladies and Gentlemen,

It is a deeply moving experience for me to extend, in this Town Hall and on this joyous oc-

casion, a most sincere welcome to the wife, the son and the grand-children of the never-to-be-forgotten President Roosevelt. Emotion is the enemy of eloquence. Let me, then, Madam, say very simply: "Thank you!" Thank you for coming here; thank you for giving me this opportunity of offering you, on behalf of all my fellow-citizens, our respectful homage of gratitude and heartfelt admiration.

During your journeys in Europe, you could not fail to realize how vividly the memory of the Great President still lives among the free nations. You must have felt how strongly the message, that he bequeathed to humanity, continues to influence and to guide, in the concert of Nations, the decisions of the statesmen, who strive to build a better world.

You have also realized, I am sure, that the feelings of veneration and gratitude, which the people of Europe have never ceased to extend to the noble figure of the dead President beyond death itself, are just as naturally won for her who was his untiring and brilliant fellow-worker, and who, to-day, is the trustee of his will, the heiress to his ideas and conceptions, the continuator of his work, for you, Madam.

We are fully aware of the strenuous life that was yours at the side of this exceptional man: It was inspired by your devotion to duty and filled with manifold and versatile activities. You stood by him until the end, to help him in the discharge of his arduous duties; you assisted him with your heart and with your soul, with all the subtle and delicate qualities that are the privilege of superior womanhood. His task was heavy, indeed: It fell to him, to build again the prosperity and social peace of the great American Nation, and, then, to provide the moral and military weapons which, in the crucial hours of human destiny, enabled the allied nations to frustrate the abominable nazi plot and to bring down the enemy, who was hurling himself at the world in a criminal attempt to conquer it. It was a tragic loss for mankind, when death carried the organizer of Victory and of Liberation off at the very moment, when he prepared to lay down his sword, when he was going to win the peace after he had won the war. But the great lesson of humanity, that he gave to the world, will not be given in vain. It will continue to live in our hearts.

And this will also be due to you, Madam, who were his trusted companion, his tireless associate, who shared his most intimate thoughts, to you who are determined to follow in his spirit the road, that he has shown and that leads to brighter morrows. It was not by accident that the United Nations elected as chairman of the Committee of Human Rights the wife of the wise man, who proclaimed the gospel of the Four Freedoms, a gospel, which is destined to become the charter of a new humanity, since it sums up the essential principles of Democracy as we conceive it.

Madam, during the five years of bloodshed, you,

a mother, suffered the anguish and anxieties that millions of American and European mothers underwent. Many American boys are buried in the soil of Luxembourg. Tell their mothers, that their resting-place is enshrined in our pious gratitude, and that this sacred City of the Dead, the American military cemetery at Hamm, has acquired, in the eyes of the whole people of Luxembourg, the value of a symbol and the significance of a monument, built by the gratefulness of our whole nation.

Many bonds exist between little Luxembourg and its great American brother. They are bonds of friendship and common ideals. You have added a new tie to the old links: The mission, with which you have entrusted us, to look after your dead, to take care of those who gave their lives, that you might remain free, and that we might become free once more.

Ladies and Gentlemen, I raise my glass to the honour of the great American nation, to its strength and prosperity, which constitute the firmest guarantee of Peace, and of Freedom of the World; I drink to the honour of President Truman, worthy successor of President Roosevelt, whose admirable mission he continues; I drink to the profound friendship, which has prevailed so long and so happily between our two countries, and which is symbolized among us by another American woman, by Mrs. Perle Mesta; who, in a few months, has conquered the hearts and the esteem of all Luxembourgers.

Madam, May you, from your all too short stay in Luxembourg, take with you a lasting and happy memory! May you, above all, take with you the conviction, that our hearts will for ever cherish the memory of the never-to-be-forgotten President, and that his example will make us strong and determined to march forward on the great human road, which he has mapped out.

A ces paroles de bienvenue, Mrs. Eleanor Roosevelt répondit dans les termes suivants:

« Mayor,  
Your Excellencies,  
Ladies and Gentlemen,

May I say that I thank you deeply for the things you've said about my husband. I know very well that he gave much thought to the sacrifices of the people and the countries that were occupied during the last war. I know that he welcomed your Grand Duchess and her Family and the Government in exile and that he gladly did anything that was possible to help in that struggle.

To-day I have been through a good part of your country side and it is a beautiful country, this land of Luxembourg. I think it is one of the most charming countries I have seen and I enjoyed my day. I visited the American Military Cemetery at Hamm and I know so how well it is kept and I know too that it will be a symbol to you of what was done by the American soldiers, but I know also that having seen it, I can tell the mothers of

men who lie here that there is a bond between the people of Luxembourg and the people of the United States which can never be broken. I am glad also that I saw the monument of Bastogne. I know that that too will remind many of our people at home and many of them who are able to come here of the ties that bind the people of Europe and the United States. I also went to the place from which my husband's mother's family came to the United States and was much interested to see the old castle and to meet some of the people there and they were all most kind. In short it has been a very memorable day which I think I can also tell you has been a great pleasure not only to me but to my son and to my grand children.

And now Mr. Mayor and to all you present I would like to say from the bottom of my heart, thank you for the welcome which the people of Luxembourg have extended to us, thank you all for the kind words and the memories you have, and I assure you that I will do all I can to take that to the people of my country, the very wonderful memory which I shall always keep of the friendship between our countries. I drink to Luxembourg and the Grand Duchess and the friendship between our countries.

Après la réception à l'Hôtel de Ville, S. Exc. M. le Ministre des Affaires Etrangères et Mme Joseph Bech offrirent en leur demeure une cock-

### Visite à Luxembourg de Mr. Thomas J. Watson.

Sur invitation de S. Exc. Mrs. Perle Mesta, Ministre des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, le Président du Conseil d'Administration de l'International Business Machines World Trade Corporation et Président d'Honneur de la Chambre Internationale de Commerce et Madame Thomas J. Watson rendirent visite à la capitale du Grand-Duché. Mr. Thomas J. Watson était membre du Comité des Friends of Luxembourg qui assistèrent S. A. R. Madame la Grande-Duchesse et le Gouvernement luxembourgeois pendant l'exil. Par des « Adoptions » et des dons ils secoururent la population du Grand-Duché victime de l'Offensive des

### « Friendship-Center » Hollenfels

Il semble que le Château de Hollenfels va avoir une grande destinée internationale. L'année dernière, ce château avait été transformé en auberge de la Jeunesse. Celle-ci avait été inaugurée dans le cadre d'une cérémonie qui avait rassemblé des jeunes gens des nations du Pacte de Bruxelles le 21 août 1949.

Au début de cette année, le Conseil d'Administration de la Centrale des Auberges de la Jeunesse Luxembourgeoises avait été pressenti pour ouvrir au Château de Hollenfels un « Centre » qui pourrait servir de pied-à-terre à des étudiants américains venant en Europe pour s'initier à la culture euro-

tail-party, à laquelle assistèrent Mrs. Roosevelt; les hôtes américains, les membres du Corps Diplomatique, les membres du Gouvernement Grand-Ducal; M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, M. le Député-Maire Emile Hamilius, les Dames d'Honneur et les Chambellans de la Cour Grand-Ducale.

A 20 heures, S. Exc. Mrs. Perle Mesta offrit un dîner dans les salons de l'Hôtel de la Légation des Etats-Unis, auquel prirent part: S. A. R. le Grand-Duc Héritier Jean, Mrs. Eleanor Roosevelt, S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, et Mme Joseph Bech, S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, et Mme Lœsch, S. Exc. M. le Vicomte Joseph Berryer, Ministre de Belgique à Luxembourg, et Mme la Vicomtesse Berryer, S. Exc. M. Pierre Saffroy, Ministre de France à Luxembourg, M. Aloyse Meyer, Président du Conseil d'Administration des ARBED, M. Emile Hamilius, Député-Maire de la Ville de Luxembourg, et Mme Hamilius, Mr. Elliott Roosevelt, le Lieutenant-Colonel Hoffman, Mr. et Mrs. Tyson, Miss Chandelor Roosevelt, Mr. Elliott Roosevelt Jr., Miss Tomson.

Le 23 juin, au matin, Mrs. Roosevelt, son fils et ses petits-enfants quittèrent le Luxembourg par la route pour se rendre à Paris.

Ardennes. (Voir « Bulletin d'Information » du 31 décembre 1949, page 320.)

Le 17 juillet 1950 eut lieu un dîner à la Légation des Etats-Unis en l'honneur des hôtes américains. Le lendemain, en présence de Mrs. Mesta, M. et Mme Thomas J. Watson furent reçus en audience par S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg. Le soir de la même journée, le Gouvernement luxembourgeois offrit un dîner à l'Hôtel Brasseur, auquel assistèrent le Ministre des Etats-Unis et les fonctionnaires de la Légation ainsi que des personnalités luxembourgeoises, parmi lesquelles M. Aloyse Meyer, Président de la Chambre de Commerce luxembourgeoise.

péenne et aux problèmes des pays européens qu'ils allaient visiter dans la suite. Ces étudiants, jeunes gens et jeunes filles, devaient venir directement d'Amérique en avion et toucher le sol européen à l'aéroport de Luxembourg, pour être dirigés ensuite sur Hollenfels. Il était prévu que des conférences sur les différents aspects de la vie européenne y seraient faites. Hollenfels devait en quelque sorte être pour eux une antichambre européenne.

L'auberge de la Jeunesse de Hollenfels fut aménagée pour recevoir chaque semaine trois cents hôtes américains. Le Gouvernement luxembourgeois



appuya pleinement les travaux du Conseil d'Administration de la Centrale et lui accorda son concours. L'aspect général du château fut rendu attrayant par un mobilier adéquat, et des reproductions d'œuvres d'art qui ornaient les différentes salles leur prêtaient l'atmosphère des pays européens en même temps qu'elles en évoquaient l'effort artistique. Une bibliothèque de documentation touristique, économique, sociale et politique fut constituée grâce au concours des Sections de Relations Culturelles des Ministères des Affaires Etrangères et des Offices de Tourisme de différents pays, auxquels les services organisateurs luxembourgeois s'étaient adressés.

\* L'inauguration du « Friendship-Center » eut lieu le dimanche, 25 juin 1950, en présence de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc Héréditaire Jean, de S. Exc. Mrs. Perle Mesta, Ministre des Etats-Unis d'Amérique, de M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, des Arts et Sciences, Président du Conseil d'Administration de la Centrale des Auberges de la Jeunesse Luxembourgeoises, ainsi que de nombreuses autres personnalités, dont nous citerons S. Exc. le Jonkheer G. L. van der Maesen de Sombreff, Ministre des Pays-Bas, M. Swezey, Premier Secrétaire à la Légation des Etats-Unis d'Amérique, le Lieutenant-Colonel Hoffman, Attaché Militaire à la Légation des Etats-Unis d'Amérique, M<sup>lle</sup> Marcelle Campana, Secrétaire d'Ambassade à la Légation de France, Madame Andrea Rainaldi, épouse de M. le Ministre d'Italie, M. le Député Fernand Loesch, Président de l'Office National de Tourisme, MM. Jérôme Anders, Conseiller de Gouvernement au Ministère du Tourisme, et Mathias Thinnès, Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Education Nationale, les membres du Conseil d'Administration de la Centrale des Auberges de la Jeunesse Luxembourgeoises, les Directeurs de Lycées M. Jean-Pierre Stein et M. Amand Bodé, les Bourgmestres des communes de Clervaux, Diekirch, Grevenmacher et Tuntange.

A 15 heures, S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc Héréditaire Jean, accompagné de Son aide de camp, le Lieutenant N. Prussen, visita les lieux et installations du château, et, vers 16 heures, la cérémonie de l'inauguration commença par le discours de M. le Ministre Pierre Frieden, après que la chorale enfantine d'OEtange eut exécuté un cantique de bienvenue.

Voici le texte du discours de M. le Ministre de l'Education Nationale:

« Your Royal Highness,  
 Excellency,  
 Ladies and Gentlemen,

As the president of the Luxembourg Youth Hostels and as the Minister of National Education, I have the pleasure to inaugurate to-day the friendship-center of Hollenfels. The committee of the Youth Hostels is happy to welcome in this place and at this festivity His Royal Highness, Prince

Jean, Her Excellency Minister Perle Mesta, Colonel Pozzy, Director of the Touristic Department of the Marshallplan, Mr. Kerridge, Director of the Center of Hollenfels.

A year ago, we have inaugurated the Youth Hostel of Hollenfels. By a happy coincidence, we could at this occasion welcome a group of young Frenchmen, Englishmen, Dutchmen and Belgians, who were making their tour of Luxembourg. It was already, by anticipation, a small realization of what we are consecrating to-day: international friendship of young people.

Since several weeks, group after group of Americans who wish to visit Europe have arrived in Luxembourg. They intend to make their first station in our country, in our Youth Hostel of Hollenfels and to-day we are here to say to them a hearty welcome.

Our country is happy and proud to have been chosen as a gateway, a kind of harbour, where the visitors recollect themselves before leaving for the great European countries.

You want to know Europe, the old, divided and unhappy victim and martyr of her past, her conflicts, her divisions, her false ideologies, that Europe who, in this moment, out of despair, tries to rebuild herself, to give herself a new form, a new spirit and who expects help and comfort from the happier America.

You have come six years after your valiant soldiers who have helped to liberate us from a tyrannical and odious yoke. You have come to see this Europe, to know her and help her, Europe, this old place of civilization, the mother of the western civilization, the mother of yours, this very complicated Europe, difficult to understand for you Americans, but so rich in vitality and spirituality, so important for the future of humanity.

We want to help you in understanding her: our libraries are at your disposal, teachers and eminent personalities of the different sectors of life have offered to give lectures of initiation into the European problems.

We should be glad if the Americans could see our countries — which seem to them so strange — somewhat with European eyes and a European mind. Don't consider Europe only as a vast museum or a kind of national park. But consider it as a humanity which is willing to live and play its part.

Europe is recovering; thanks to the American help, to the credits of the Marshall plan, thanks to our own efforts, our industrial equipment is rebuilt, normal life and necessary interchanges have finally revived, prosperity returns.

But the economical point of view is not for us the most important and agreeable in your visit. We see friends in you. Our aim is a work of constructive peace as well as of economical necessities.

War and post-war have brought our two continents nearer to each other.

There goes a continuous flow of Europeans, of Luxembourgers (teachers, professors, doctors, engineers) to your country to see the American achievements. And a similar flow goes from America to Europe.

From these interchanges will come a world more united, more comprehensive, a world which perhaps will understand, at last, that its salvation is peace.

Thus we can hope that the sacrifice of the American youth who came to our continent to die and whose bodies lie in our ground at Hamm or in so many cemeteries throughout Europe, has not been vain.

Après le discours de M. Pierre Frieden, un groupe de membres de la Centrale des Auberges de la Jeunesse Luxembourgeoise présenta des chants et danses folkloriques.

Ensuite S. Exc. Mrs. Perle Mesta, Ministre des Etats-Unis d'Amérique, prit la parole et adressa à l'assistance l'allocution suivante:

« Dear Friends,

I am very pleased to have been given this opportunity to come to the opening of Hollenfels Castle as a youth hostel. This ancient edifice should prove to be a fine starting place for the American students who will land here this summer before embarking upon their visits to other parts of Europe in their pursuit of knowledge.

What better starting center could there be than this wondrous edifice wisened by the centuries, enriched by the passing of history?

Think of it — lectures by renowned figures of contemporary European history in the very halls where earlier history was made!

It seems a rare privilege indeed to have the chance to absorb the romance of Europe — right where it was written.

I know that every American student who comes to Hollenfels Castle will have an unforgettable experience, one that will never be blotted from his mind.

## La Société Royale de Botanique de Belgique à Luxembourg

Pour la quatrième fois depuis sa fondation en 1862 la Société Royale de Botanique de Belgique fit au Luxembourg l'honneur de sa visite. Elle fut organisée dans le cadre des accords culturels belgo-luxembourgeois. Les visites précédentes avaient eu lieu en 1869, 1872 et 1924. Les excursions biologiques des 11, 12 et 13 juin 1950, ayant pour objets l'exploration du bassin minier et de la vallée de la Moselle, l'étude de la végétation du grès de Luxembourg et des marnes triasiques ainsi que l'étude de l'Ardenne luxembourgeoise, furent entreprises en commun avec la section botanique de la Société des Naturalistes Luxembourgeois.

And in addition to learning the real science behind the story of European political science from the lips of those who know it best — think of roaming in the very atmosphere where kings and knights flourished and fought.

But there is more to this splendid program than education. There are important geo-political aspects to be considered.

We must bear in mind that the scholars of to-day will be the world leaders of to-morrow.

If the world is to progress — if nations are to live together in peace — the best formula will be understanding. Therefore, the best means toward this end will be an interchange of knowledge and theories.

If all nations interchanged their students through programs such as this, the prospects of international disputes through a lack of understanding would soon grow dim, and possibly disappear altogether. There is far less likelihood that men will quarrel once each has seen and absorbed the problems and the customs of the others.

The idea of student exchanges is *not* something taken from thin air. It is a concrete and sure way toward the full and friendly cooperation of nations.

If more nations put such programs into effect, then guaranteed peace in our world would be that much closer.

I wish the sponsors of this project the very best success — I wish it with all my heart.

Après le discours de S. Exc. Mrs. Perle Mesta, un vin d'honneur fut offert aux personnalités dans une salle du château, au cours duquel MM. Pozzy, Chef de la Division Tourisme dans le cadre du Plan Marshall, et Kerridge, Gérant du « Friendship-Center » Hollenfels, prirent encore la parole.

Dans la suite, le programme établi ne se réalisa pas intégralement en raison de circonstances diverses. Néanmoins, jusque fin juillet, plus de deux mille jeunes gens et jeunes filles passaient par Hollenfels, soit lors de leur arrivée en Europe, soit au moment de leur départ pour l'Amérique.

Dans la soirée du 10 juin, M. F. L. Lefort, Président de la Société des Naturalistes Luxembourgeois, reçut les savants belges à l'Hôtel Molitor. A la réception assistèrent, outre les botanistes belges avec leur Président et M<sup>me</sup> Lebrun et la section botanique luxembourgeoise, S. Exc. M. le Vicomte Joseph Berryer, Ministre de Belgique à Luxembourg, le Professeur J.-P. Erpelding, Président du Comité des Accords Culturels belgo-luxembourgeois, le Professeur J. Koppes, Président de l'Institut Grand-Ducal, Section des Sciences, le Comité de l'Institut Grand-Ducal ainsi que M. Luja, ancien Directeur au Congo Belge.

Dans son discours de bienvenue, M. Lefort exprima ses remerciements à M. Mundeleer, Ministre belge de l'Instruction Publique, et à M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale du Luxembourg, qui ont prêté un appui précieux à cette rencontre scientifique, ainsi qu'à M. le Vicomte Beryer qui honora la réunion de sa présence. Il dit toute sa gratitude et sa satisfaction à la Société Royale de Botanique de Belgique et estima hautement l'efficacité d'une coopération entre les botanistes belges et luxembourgeois qui devaient parcourir ensemble, pendant trois jours, le territoire luxembourgeois. M. Lefort examina ensuite les effets concrets d'une étude de la végétation d'un pays, étude qui influence largement la vie économique du pays et particulièrement son agriculture.

Le Président de la Société Belge, après avoir remercié les botanistes luxembourgeois de l'aimable accueil, jeta un coup d'œil sur les visites antérieures et sur les rapports de travail entre les deux sociétés. Il rappela notamment l'étude de M. Lefort sur l'Histoire de la Botanique du Luxembourg et examina spécialement l'importance de la phytosociologie pour la silviculture de nos deux

## Les « Journées de la Rose » à Luxembourg

Du 20 au 23 juillet 1950 eurent lieu à Luxembourg les « Journées de la Rose ». L'organisation de « Journées de la Rose » est devenue depuis l'avant-guerre une tradition à Luxembourg qui se pare du titre de « Ville des Roses ». Elles étaient placées sous le haut patronage des Princesses de Luxembourg.

Les fêtes culminaient dans l'organisation d'un grand corso fleuri qui s'est déroulé dans les rues de la capitale le dimanche, 23 juillet. Le corso avait pour motif le « Triomphe de la Rose » et évoquait la part de la Rose dans la vie humaine: la Rose dans la Nature, la Rose et l'Homme, la Rose et les Arts, la Rose Luxembourgeoise.

Des milliers de personnes, parmi lesquelles surtout des Belges et des Français, étaient venues admirer l'imposant cortège qui, soit dit sans fanfaronnerie, a été une manifestation du meilleur goût et dans laquelle on sentait que le sujet avait ennobli les hommages qui s'étaient adressés à lui.

Parallèlement à ce cortège eut lieu au Musée de l'Etat une exposition en hommage à Pierre-Joseph Redouté, célèbre peintre luxembourgeois, qui vécut de 1759 à 1840. P.-J. Redouté, peintre de fleurs de la Reine Marie-Antoinette, des Impératrices Joséphine et Marie-Louise et de la Reine Marie-Amélie, fut de son temps surnommé le « Raphaël des Roses ».

Les organisateurs, parmi lesquels nous citons avant tout M. Georges Schmitt, avaient associé aux peintures, originaux et gravures, de P.-J. Redouté (empruntés aux Musées de Paris et de Liège) quelques œuvres des meilleurs peintres de fleurs étrangers et luxembourgeois, des Rachel Ruysch, Jan van Huysum, Gérard van Spaendonck, Corneille van

pays. Son hommage va au pionnier de la botanique du Congo, M. Luja qui, par sa découverte du caféier résistant, a amené une véritable révolution dans l'économie du Congo belge et de l'Extrême-Orient.

M. Lebrun ouvrit ensuite la partie officielle de la réunion. Quatre communications furent présentées: « Aperçu sur la végétation du Grand-Duché », par M. le Professeur Reichling, Secrétaire de la Société des Naturalistes Luxembourgeois; « Les Orchidées du Luxembourg », par M. l'Ingénieur Robert Stumper; « Les ptéridophytes belges et luxembourgeois », par M. Lawalrée, Secrétaire de la Société Royale de Botanique de Belgique; « L'Herbier du Musée d'Histoire Naturelle », par M. le Professeur Marcel Heuertz, Conservateur du Musée d'Histoire Naturelle.

Les 11, 12 et 13 juin, les botanistes belges et luxembourgeois firent des excursions dans le bassin de la Chiers, dans les vallées de la Moselle et de la Sûre et au Mullerthal. Ils étudièrent en outre la végétation du grès de Luxembourg et des marnes triasiques du côté de Schronndweiler et de Reisdorf.

Spaendonck, Jean-François van Daele, Ferdinand d'Huart et Joseph Kutter.

L'exposition fut inaugurée le 20 juillet par M. le Professeur Joseph Meyers, Conservateur du Musée d'Histoire, représentant M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, des Arts et Sciences. Au vernissage assistèrent S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg, les représentants diplomatiques de France, de Belgique, des Pays-Bas et de Pologne, les Conseillers de Gouvernement MM. Pierre Elvinger et Mathias Thimmes, les Echevins MM. Georges Reuter et Nic. Rollinger, M. Alphonse Weicker, Président du Cercle Artistique, M. Jules Jost, Secrétaire d'Evêché, et des personnalités de la vie culturelle.

Un programme avait été publié qui contenait, outre la description du corso, des articles de M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, M. le Professeur Joseph Petit et M. Lambert Schaus, ainsi que des poèmes ayant pour sujet la Rose.

Chaque soir eurent lieu à la Place d'Armes et dans les faubourgs de la ville des concerts offerts par la Musique de la Garde Grand-Ducale, les harmonies et les chorales, ainsi que, le 22 juillet, un grand gala de danse à la Place Guillaume, dans le cadre d'une Fête de Nuit. Des sociétés de gymnastique, des danseurs et danseuses luxembourgeois ainsi que M<sup>lle</sup> Marie-Louise Jacquim, première danseuse du Grand Théâtre de Nancy, y prêtèrent leur concours. La Fête de Nuit fut suivi d'un bal populaire à la Place d'Armes.

A la Galerie Bradtké, l'artiste luxembourgeois Lily Undén exposait des peintures de roses et de fleurs.



# La Chambre des Métiers et la Chambre des Employés Privés du Grand-Duché de Luxembourg fêtent le 25<sup>e</sup> anniversaire de leur fondation

Le 8 juin 1950, la Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg fêta le 25<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation. Une séance solennelle eut lieu à la Salle des Fêtes de la Chambre des Métiers qu'honorèrent de leur présence MM. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, Eugène Schaus, Ministre de l'Intérieur, Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, Alphonse Osch, Ministre de la Santé Publique, Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, accompagné de représentants du Conseil communal, des conseillers de Gouvernement, des représentants de la Chambre de Commerce et de nombreuses personnalités de l'artisanat. Parmi les hôtes étrangers notons la présence de MM. Hallot (France), Président adjoint de l'Union Internationale de l'Artisanat et des petites et moyennes entreprises industrielles et commerciales, et Bernolet (Belgique), Président de la Délégation belge à la Commission d'Etudes des problèmes des classes moyennes dans le cadre de Benelux et Président de la Chambre des Métiers et Négoce de la Flandre occidentale.

La séance solennelle fut ouverte par M. Paul Theisen, Président de la Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg. Après avoir salué les personnalités luxembourgeoises et étrangères, M. le Président Theisen fit un exposé sur le développement de la Chambre des Métiers depuis sa fondation, ses réalisations et ses désirs face aux difficultés actuelles. Il releva particulièrement les mérites des pionniers de la première heure.

En remplacement de M. Aloyse Hentgen, M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Economiques a. i., apporta les vœux du Gouvernement et félicita la Chambre des Métiers de ses réalisations.

A leur tour, MM. les Présidents Hallot et Bernolet et M. Michel Kalmes, Vice-Président de la Fédération des Artisans, représentant le Président M. Paul Neyens, présentèrent les souhaits de leurs organisations.

La séance solennelle se termina par la lecture d'un télégramme de félicitation que M. Aloyse Hentgen, Ministre des Affaires Economiques, avait adressé à la Chambre jubilaire.

Les personnalités luxembourgeoises et leurs hôtes étrangers assistèrent ensuite à un banquet offert au Casino, sous la présidence de S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. Au dessert, M. le Ministre d'Etat porta un toast à S. A. R. Madame la Grande-Duchesse et Son Auguste Famille, et fit ensuite Chevaliers de l'Ordre National de la Couronne de Chêne MM.

Hallot et Bernolet, en reconnaissance des services qu'ils ont rendus. Le cycle des allocutions fut poursuivi par MM. Cazalis (France), Chef de Service de l'Artisanat auprès du Ministère de l'Industrie et du Commerce de France, Heysch, Président de la Chambre des Métiers d'Alsace, Baumgartner, Président de la Chambre des Métiers de la Moselle, et Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

\*

Le 13 juillet 1950, la Chambre des Employés Privés du Grand-Duché de Luxembourg fêta le 25<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation. A la séance solennelle qui eut lieu à la Salle des Fêtes du Cercle Municipal assistèrent MM. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, Eugène Schaus, Ministre de l'Intérieur, Paul Wilwertz, Conseiller d'Etat, Armand Kayser, Conseiller de Gouvernement, Paul Theisen, Président de la Chambre des Métiers, Dominique Baum, Président de la Chambre du Travail, Jules Meyers, Président de la Centrale Paysanne, Elvinger, Conseiller juridique, et les membres de la Chambre des Employés Privés.

Après avoir salué les personnalités présentes, M. le Président Alex Werné remercia les pionniers de la première heure. Il retraça l'activité de la Chambre depuis sa fondation et s'étendit plus longuement sur la question de la réforme de la Caisse de Pension des Employés Privés que la Chambre se propose de réaliser à l'avenir.

M. le Ministre Eugène Schaus exprima les vœux du Gouvernement. Il apprécia hautement les mérites que la Chambre des Employés Privés s'est acquis dans les 25 ans de son activité et l'assura de l'aide du Gouvernement notamment dans la réforme de la Caisse de Pension.

Vers 11 heures 30, les participants à la séance solennelle furent officiellement reçus à l'Hôtel de Ville par M. le Bourgmestre Emile Hamilius, entouré des échevins MM. Kasel et Rollinger et des conseillers MM. Wilwertz et Leick.

A 13 heures eut lieu au Casino un banquet qu'honorèrent de leur présence MM. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Emile Hamilius, Bourgmestre, Nicolas Rollinger, Echevin, et Maurice Leick, Conseiller de la Ville de Luxembourg, Jean Rettel, Président de l'Office des Assurances Sociales, Paul Wilwertz, Conseiller d'Etat, et Armand Kayser, Conseiller de Gouvernement.

Le 20 juillet 1950 est décédé à Luxembourg, à l'âge de 40 ans, M. Paul Fischer, Commandant du Port de Boma (Congo Belge).

Paul Fischer, né à Luxembourg, visita à l'âge de 17 ans l'Ecole de Navigation d'Anvers et entra comme 3<sup>e</sup> officier dans la Marine marchande belge. Il fut bientôt promu au grade de second officier. Le 10 mai 1940, au moment où la guerre mondiale commença à ravager la Belgique et le Luxembourg, Paul Fischer se trouva à Buenos-Aires et son Commandant de bord et lui-même passèrent tout de suite dans les rangs des Alliés. Notre compatriote servit dans une flottille de convoi anglaise et son bâtiment fut trois fois torpillé par l'ennemi. Guéri d'une assez grave blessure, Paul Fischer prit une part active dans la marine alliée lors des débarquements de Dakar, de Nettuno et de Normandie.

Paul Fischer fut titulaire de nombreuses distinctions honorifiques pour conduite exemplaire devant l'ennemi, parmi lesquelles la Médaille Militaire belge, l'inscription au Livre d'Or de la Marine belge, la Médaille Commémorative de la Guerre 1940-1945, des décorations de service anglaisés, l'Atlantic Star, la Médaille d'Or de l'Ordre de Léopold II.

Après la guerre, Paul Fischer fut nommé Commandant du Port de Boma, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort.

\*

Le 14 juin 1950 a eu lieu à La Haye, au Palais de la Paix, l'inauguration officielle de l'Institut International des Brevets, constitué en application de l'accord intervenu le 6 juin 1947 entre la Belgique, la France, la Hollande et le Luxembourg.

M. Auguste Collart, Ministre de Luxembourg à La Haye, y représentait le Ministre des Affaires Economiques et assura l'Institut de la collaboration de son pays.

L'Institut International des Brevets est un organisme officiel qui est chargé de donner des avis motivés sur la nouveauté des inventions. Le but de l'Institut qui a son siège à La Haye est de substituer un examen unique à une multitude d'examen dans les différents pays aux fins de simplification et d'économie.

\*

*Ouverture d'une nouvelle galerie au Musée des Sciences naturelles.*

A partir du 22 juillet 1950, la première galerie de Zoologie (poissons, reptiles, une partie des oiseaux) a été rendue accessible au public.

\*

Vers la mi-juin 1950 fut inaugurée à Dudelange une nouvelle fabrique d'ustensiles de cuisine en aluminium, fondée par M. Joseph Weirich-

Majerus. A l'inauguration assistèrent MM. Jérôme Anders, Conseiller de Gouvernement, représentant M. le Ministre des Affaires Economiques, René Reyland, Secrétaire à la Chambre de Commerce, Jean Fohrmann, Bourgmestre, et Emile Ludwig, Echevin de la Ville de Dudelange, Ed. Reiland, Président de la Fédération Luxembourgeoise des Commerçants, et Lutgen, Président de la Fédération des Commerçants, section de Dudelange.

\*

M. Pierre Dupong, Ministre des Finances, vient de déposer un projet de loi relatif à l'automatisation intégrale du réseau téléphonique luxembourgeois. Le projet autorise le Gouvernement à contracter un emprunt de 300 millions de francs, dont l'émission aura lieu suivant l'état d'avancement des travaux. Le projet souligne que le nombre des postes téléphoniques est passé de 16.374 en 1936 à 22.334 en 1949.

\*

*Autour de Benelux.*

Lors du Congrès Benelux sur la Protection et la Conservation des Monuments, qui eut lieu à Maastricht, du 1<sup>er</sup> au 4 juin, M. Mathias Thinnes, Conseiller de Gouvernement, Président de la Commission des Sites et Monuments Nationaux, fit une conférence intitulée « Protection des Monuments au Grand-Duché de Luxembourg ». Le Luxembourg était encore représenté à ce congrès par M. l'abbé Dr Richard M. Staud, Conservateur diocésain, Professeur d'Art au Grand Séminaire.

Dans le cadre du congrès fut inaugurée une exposition montrant la protection des monuments dans les trois pays. Le stand du Luxembourg avait été aménagé par M. Georges Schmitt, Conservateur adjoint pour les Beaux-Arts, et l'Office du Film Scolaire.

\*

A la quatrième conférence interparlementaire Benelux qui s'est tenue à Bruxelles les 15, 16 et 17 juillet 1950, le Luxembourg était représenté par M. Nicolas Margue, ancien Ministre de l'Agriculture.

Le 17 juillet, le représentant grand-ducal déclara que son pays ne consentirait pas à voter une convention d'union douanière, si le protocole de 1947 ne s'y trouvait pas inséré ou rattaché, mais que son pays se fournirait volontiers en produits agricoles à l'intérieur du Benelux, à condition qu'on permette à son agriculture d'écouler ses produits courants sur son marché à des prix rémunérateurs.

\*

Les 13, 14 et 15 juillet 1950 s'est tenue à Ostende la deuxième Conférence intersyndicale, ap-

pelée à examiner les problèmes qui sont soulevés par la réalisation prochaine de l'Union Benelux.

Le Luxembourg y était représenté par onze délégués, à savoir MM. Hubert Clement, Nic. Biever et Jean Fohrmann, délégués de la Confédération Générale du Travail, Albert Bousser, Jacques Leurs, Eugène Herriges et Venand Hildgen, délégués de la Fédération Nationale des Cheminots, Albert Peters, Jean Gallion, Marcel Knauf et Nic. Hauptert, délégués du Syndicat ouvrier.

Au bureau du congrès ont appartenu du côté luxembourgeois MM. Jean Fohrmann comme vice-président et Hubert Clement comme membre.

### Congrès et Conférences.

Le 7 juin 1950 s'est ouverte à Genève la 33<sup>e</sup> Session de la Conférence Internationale du Travail. Le Luxembourg y était représenté par une délégation tripartite de mandataires du Gouvernement, du patronat et du salariat auxquels leurs pleins pouvoirs avaient été déferés pour la première fois par S. A. R. Madame la Grande-Duchesse.

La délégation gouvernementale comprenait MM. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre du Travail, et François Huberty, Ingénieur-Directeur de l'Inspection du Travail et des Mines. M. Paul Wilwertz, Conseiller d'Etat, Président de la Commission Sociale Permanente, avait été nommé conseiller technique de la délégation.

Le patronat était représenté par MM. Alphonse Diederich, ancien Directeur de la Minière et Métallurgique de Rodange, délégué, et Jules Hayot, Président de la Fédération des Industriels Luxembourgeois, conseiller technique.

Le salariat avait délégué M. le député Antoine Krier ainsi que les conseillers techniques B. Barbel, M. Leick et J.-B. Rock.

M. le Ministre d'Etat Pierre Dupong, empêché d'être présent à toutes les séances de la Conférence par suite de ses obligations comme Président du Gouvernement et des travaux parlementaires en cours, s'est rendu à Genève le 16 juin, pour assister à quelques réunions et pour marquer par ce déplacement l'intérêt effectif qu'il porte aux travaux de la Conférence Internationale du Travail.

Des journées d'études organisées par l'Ordre des Architectes Luxembourgeois et la Société des Architectes diplômés de l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles ont eu lieu à Luxembourg, les 10 et 11 juin 1950. — Après avoir visité les Aciéries de Differdange, la délégation belge, parmi laquelle on notait la présence de MM. Richard Vandendaele, Professeur à l'Académie des Beaux-Arts, Jean Stiénon, Architecte à la Fondation égyptologique Reine Elisabeth, et G. Dobbels, Professeur à l'Athénée Royal de Koekelberg, a été accueilli dans le grand hall d'honneur de la Mairie de la Ville de Luxembourg pavoisé aux couleurs grand-ducales et

belges. Au nom des architectes belges, M. V. G. Martiny, Président de la S. A. D. Br., remercia les autorités communales luxembourgeoises de leur chaleureuse réception et émit le souhait de voir se perpétuer de si nobles traditions.

Sous la conduite de MM. Victor Engels et Dornseiffer, respectivement Président et Secrétaire de l'Ordre des Architectes Luxembourgeois, et auxquels s'étaient joints les architectes MM. Graach, Mey, Theis, Tibessart, Leurs et Wercollier ainsi que le sculpteur Nina Jascinsky, la délégation belge a visité les régions dévastées de la Sûre et de la Moselle.

Sous le patronage du Ministère des Transports, la Fédération de la Route organisa des Journées Luxembourgeoises de la Route, du 1<sup>er</sup> au 3 juin 1950. Le programme prévoyait pour le jeudi, 1<sup>er</sup> juin, la séance inaugurale au Casino de Luxembourg, sous la présidence de M. Alphonse Diederich, Président de l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs et Industriels, une conférence de M. Rumpler, Directeur des Routes du Ministère des Travaux Publics, Paris, intitulée « La route au service du pays », une conférence de M. François Simon, Ingénieur en chef, Directeur des Ponts et Chaussées, Luxembourg, intitulée « La route moderne et la sécurité de circulation », une conférence de M. Grezard, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, et de M. Gilloux, Ingénieur-Constructeur, Paris, intitulée « Les progrès de l'outillage routier », une conférence de M. Auguste Wirion, Ingénieur d'arrondissement des Ponts et Chaussées, Luxembourg, intitulée « Les procédés modernes dans le tracé des routes ». Une réception fut offerte par la Municipalité de Luxembourg à l'Hôtel de Ville; pour le vendredi, 2 juin, étaient prévues la visite d'un chantier à l'aéroport de Luxembourg et de ponts et bâtiments reconstruits des régions sinistrées ainsi qu'une réception par les Caves Coopératives, de Grevenmacher; le samedi, 3 juin, M. Boëreboom, Ingénieur Principal, Directeur au Ministère des Travaux Publics, Bruxelles, fit une conférence sur « L'éclairage routier » et M. Linckenhayl, Président de l'Association Technique de la Route, Paris, parla sur « Les tendances actuelles dans la technique des revêtements superficiels ». Le banquet de clôture eut lieu au Casino de Luxembourg. — A la séance inaugurale assistèrent MM. Robert Schaffner, Ministre des Transports, et Eugène Schaus, Ministre de l'Intérieur. Honorèrent de leur présence le banquet de clôture, présidé par M. Alphonse Diederich, M. le Ministre Robert Schaffner, M. le Bourgmestre Emile Hamilius, le Colonel Jacoby, Chef d'Etat-Major, et M. Jean-Pierre Musquar, Directeur de la Société Nationale des Chemins de Fer luxembourgeois.

Au 11<sup>e</sup> Congrès Colonial International que la Fédération Internationale des Coloniaux et Anciens Coloniaux avait organisé à Paris vers la mi-juin



1950, le Luxembourg était notamment représenté par M. Mathias Thill, Président du Cercle Colonial Luxembourgeois.

A la Conférence Internationale des dirigeants de jeunesse qui a eu lieu du 12 au 18 juin 1950 à Baarn en Hollande, dans le cadre du Pacté de Bruxelles, le Luxembourg était représenté par des délégués de l'Association des Girl Guides luxembourgeoises, des « Letzeburger Guiden », de la Ligue « Ons Jongen » et des Jeunesses Socialistes luxembourgeoises.

Le but principal de la réunion était d'examiner d'une manière pratique les possibilités de collaboration entre les mouvements de jeunesse dans les domaines de la protection de la Jeunesse, de la culture, des récréations populaires, des passe-temps et des échanges internationaux de jeunes gens.

Aux manifestations organisées du 17 au 19 juin 1950 par l'Institut archéologique liégeois à l'occasion du centenaire de sa fondation, la Section historique de l'Institut Grand-Ducal s'était fait représenter par M. le Professeur Joseph Meyers, conservateur du Musée d'histoire.

Au Festival interallié de musiques militaires qui s'est tenu à Paris les 24 et 25 juin 1950, le Luxembourg était représenté par la Musique de la

## Nouvelles diplomatiques

Au mois de juillet 1950, LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc Héritier, les Princesses Elisabeth et Marie-Adélaïde et le Prince Charles visitèrent l'Inde. Ils y furent les hôtes de S. A. le Prince de Ligne, Ambassadeur de Belgique à New Delhi.

LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc Héritier et la Princesse Elisabeth arrivèrent à l'aéroport de Palam le 6 juillet. Ils furent salués par S. A. le Prince Eugène de Ligne, M. B. K. Kapoor, Chef du Protocole du Gouvernement de l'Inde, et le Capitaine Devender Singh, Aide de camp, représentant le Président. Le 9 juillet, LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc Héritier et la Princesse Elisabeth, accompagnés de S. A. le Prince Eugène de Ligne, du Capitaine P. M. Palamkote, Aide de camp du Président de la République de l'Inde, de Sardar Kumar Singh, Délégué du Chef du Protocole du Ministère des Affaires Etrangères, et de M. Puri, du Ministère des Affaires Etrangères de la République de l'Inde, se rendirent à l'aéroport de Palam pour accueillir LL. AA. RR. la Princesse Marie-Adélaïde et le Prince Charles.

Au cours de Leur séjour dans l'Inde, LL. AA. RR. les Princes et Princesses de Luxembourg et

Garde Grand-Ducal, sous la direction du Lieutenant en Premier Albert Thorn.

Le 3 juillet 1950 s'est ouverte à Rome la conférence sociale du Mouvement Européen. Le Luxembourg y était représenté par M<sup>me</sup> Lily Krier-Becker, déléguée du L. A. V., MM. Léon Stoffel, délégué du Syndicat Professionnel des Cheminots Luxembourgeois, Jules Hayot, Directeur de la Fédération des Industriels Luxembourgeois, et Marcel Fischbach, Rédacteur au « Luxemburger Wort ».

Le 9 juillet 1950, le Club St.-Hubert fête le 25<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation et le 25<sup>e</sup> anniversaire de la présidence de M. Edm. Muller-Tesch. Au banquet organisé à cette occasion au Casino de Luxembourg assistèrent S. Exc. Mrs. Perle Mesta, Ministre des Etats-Unis d'Amérique, S. Exc. le Jhr. van der Maesen de Sombreff, Ministre Plénipotentiaire, Chargé d'Affaires a. i. des Pays-Bas, S. Exc. M. Andrea Rainaldi, Ministre d'Italie, M. Robert de Souza, Attaché à la Légation de France, MM. les Ministres Eugène Schaus, Pierre Frieden et Alphonse Osch, M. Hettier de Boislabert, Président du Conseil International de la Chasse, le Président du St.-Hubert-Club de France, le Vice-Président et des membres du St.-Hubert-Club de Belgique, MM. Albert Wehrer, Ministre de Luxembourg en Allemagne, et Paul Schulté, Secrétaire de Légation, ainsi que d'autres personnalités luxembourgeoises et étrangères.

S. A. le Prince de Ligne assistèrent à une réception offerte en Leur honneur par le Dr Rajendra Prasad, Président de la République de l'Inde, au bâtiment du Gouvernement à New Delhi, le 11 juillet.

Le 17 juillet, LL. AA. RR. visitèrent Srinagar. Elles y furent saluées par le Sheikh Abdullah, Premier Ministre du Cachemire.

Le 30 juin 1950, M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, a envoyé à M. Trygve Lie, Secrétaire Général des Nations Unies à Lake Success, le télégramme suivant concernant les résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies et la guerre en Corée:

« En vous accusant réception de votre communication des deux résolutions du Conseil de Sécurité concernant l'attaque armée contre la République de Corée, j'ai l'honneur de vous informer que le Luxembourg y donne son approbation et entend respecter et remplir tous les engagements que la Charte lui impose. »

Lors du séjour à New-York de S. Exc. Mrs. Perle Mesta, Ministre des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, en juin 1950, le Président du Conseil d'Administration de la IBM World Trade Corporation et Madame Thomas J. Watson et le Vice-Président de l'American Federation of Labor et Madame Woll offrirent un banquet à l'Hôtel Pierre en l'honneur de la diplomate américaine. Parmi les deux cent-vingt invités citons l'Hon. Spruille Braden, ancien Sous-Secrétaire d'Etat, et Madame Braden, Miss Margaret Truman, le Général Dwight D. Eisenhower et Madame Eisenhower, Madame Wendell Willkie et M. Philip Willkie jr., M. Cornelius Vanderbilt jr., M. et Madame Robert Patterson, M. William Green, Président de l'American Federation of Labor, M. et Madame Herman Merghenthaler, M. et Madame Clark Minor, M. et Madame Charles Bech, M. et Madame André Wolff et M. et Madame Bernard Zimmer.

M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, a assisté au Conseil de l'O. E. C. E. qui s'est réuni à Paris le 2 juin 1950 au niveau ministériel et à la réunion du Conseil des Ministres du Conseil de l'Europe qui a eu lieu le 3 juin 1950.

Le 14 juin 1950, le Jonkheer van der Maesen de Sombreff, Ministre Plénipotentiaire, Chargé d'Affaires a. i. des Pays-Bas à Luxembourg, a remis à M. Joseph Bech, Ministre des Affaires

## Distinctions honorifiques

Le Gouvernement luxembourgeois a conféré au Général McAuliffe, l'héroïque défenseur de la ville de Bastogne pendant l'Offensive des Ardennes, les insignes de Commandeur de l'Ordre National de la Couronne de Chêne. S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, a remis la haute distinction au Général américain lors d'une réception intime.

Lors de la signature de la Convention Générale sur la Sécurité sociale entre les Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg, de hautes décorations ont été conférées par S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre du Travail, à M. A. M. Joekes, Ministre des Affaires Sociales des Pays-Bas, qui a reçu la Grand-Croix de l'Ordre de la Couronne de Chêne, et à M. van den Ven, Conseiller, Chef de la Direction des Affaires Sociales au Ministère des Affaires Sociales des Pays-Bas, qui a reçu la Cravate de Commandeur de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

De son côté, dans le cadre d'une réception donnée à la Légation des Pays-Bas, S. Exc. le Jonkheer

Etrangères, le « Plan d'Action pour l'Intégration Economique de l'Europe », élaboré par M. Stikker, Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas.

En vertu d'un arrangement entre les Gouvernements luxembourgeois et italien, arrangement qui est entré en vigueur le 31 juillet 1950, le visa de passeport est aboli dans les relations de voyage entre le Grand-Duché de Luxembourg et l'Italie.

Les ressortissants luxembourgeois pourront se rendre en Italie pour un séjour d'une durée maximum de trois mois et les ressortissants italiens pourront se rendre au Grand-Duché de Luxembourg pour un séjour d'une durée maximum de deux mois, par toutes les voies et quel que soit le pays de départ, sans être astreints à l'obtention préalable d'un visa.

Les ressortissants luxembourgeois qui désirent séjourner en Italie pendant une période supérieure à trois mois et les ressortissants italiens qui désirent résider au Grand-Duché de Luxembourg pendant une durée supérieure à deux mois restent soumis au visa.

L'obligation du visa consulaire est maintenue également pour les ressortissants luxembourgeois et les sujets italiens qui désirent se rendre respectivement en Italie et dans le Grand-Duché de Luxembourg dans le but d'y exercer une activité quelconque, profession ou métier rétribué, ou autrement lucratif.

van der Maesen de Sombreff, Ministre Plénipotentiaire, Chargé d'Affaires a. i. des Pays-Bas à Luxembourg, a conféré à M. Paul Wilwertz, Conseiller d'Etat, Président de la Commission Sociale Permanente pour les accords internationaux, et à M. Armand Kayser, Conseiller de Gouvernement, la Cravate de Commandeur de l'Ordre d'Orange-Nassau.

Le 6 juin 1950, le Lieutenant-Général Baelle Etienne, Chef d'Etat-Major Général de l'Armée belge, ainsi que le Général-Major Bernaerts, ancien Commandant de l'Ecole militaire royale, Chef de cabinet du Ministre de la Défense Nationale de Belgique, le Général-Major Callens, le Général-Major Fouillien et le Colonel Materne, Commandant de l'Ecole militaire d'Arlon, ont été reçus en audience par S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

A cette occasion et au nom de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, a conféré les grades suivants dans l'Ordre de la Couronne

de Chêne: au Lieutenant-Général Baelle le grade de Grand-Officier, au Général-Major Bernaerts le grade de Commandeur, au Général-Major Callens le grade de Commandeur, au Général-Major Fouillien le grade de Commandeur et au Colonel Martene le grade d'Officier.

\*

Le 31 juillet 1950, lors d'une cérémonie à la Légation des Etats-Unis d'Amérique, le Commander of the American Legion à Paris a remis à M. René-Louis Peulvey, Directeur Général de Radio-Luxembourg, la « Golden Medal of American Legion ». S. Exc. Mrs. Perle Mesta, Ministre des Etats-Unis d'Amérique, fut décorée de la même distinction honorifique.

\*

S. Exc. le Vicomte Joseph Berryer, Ministre de Belgique à Luxembourg, a remis à M. Albert Calmes, Ministre Plénipotentiaire honoraire et depuis plus de 25 ans membre du Conseil Supérieur de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, les insignes de Grand-Croix de l'Ordre de Léopold II.

\*

S. A. R. le Prince-Régent de Belgique a conféré à l'artiste-peintre luxembourgeois Michel Stoffel la Croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne de Belgique.

\*

S. A. R. le Prince-Régent de Belgique a conféré à M. Valérien Conter, ancien directeur des Huileries du Congo belge, la Croix de Chevalier dans l'Ordre Royal du Lion.

\*

A l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de la présidence de M. Edmond Muller-Tesch, Président du Club St-Hubert, M. Eugène Schaus, Ministre de l'Intérieur, a remis au Président jubilaire la Croix de Commandeur de l'Ordre National de la Couronne de Chêne.

\*

Le 10 juin 1950, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience, en présence de S. Exc. le Vicomte Berryer, Ministre de Belgique, le Prince Frédéric de Mérode, Président, et M. Dronsart, Directeur Général de la Croix-Rouge de Belgique.

\*

Le 12 juin 1950, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé S. Exc. l'Honorable Victor Doré, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire du Canada.

\*

Notre compatriote le Commandant Rudy Ensch, ayant servi dans l'armée française durant la dernière guerre, a été promu au grade d'Officier de la Légion d'Honneur.

\*

Au cours d'un déjeuner qui eut lieu à la Légation de France, le 12 juillet 1950, M. Marcel Reckinger, Directeur du Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine à Luxembourg, depuis 30 ans au service de cette banque française, a été fait Chevalier de la Légion d'Honneur des mains de S. Exc. M. Pierre Saffroy, Ministre de France à Luxembourg.

\*

Lors de la parade militaire du 14 juillet 1950 à Dijon, le Lieutenant en Premier Marcel Gœhlen, né à Tuntange, a été nommé Chevalier de la Légion d'Honneur. Cette haute distinction lui a été conférée en reconnaissance de ses brillants services et faits d'armes dans l'armée française depuis 1921. Au cours de la guerre 1939-1945, il a, entre autres, pris part aux campagnes du Maroc, du Sahara et de Syrie. Le Lieutenant Marcel Gœhlen était déjà titulaire de sept hautes décorations dont la Médaille Militaire, la Médaille d'Honneur du Mérite Syrien, la Médaille Coloniale, etc.

\*

Par arrêté en date du 30 mai 1949, le Ministre de l'Education Nationale de la République Française a conféré à M. Georges Gredt, Directeur de l'Office des Dommages de Guerre, le Grade d'Officier d'Académie, en reconnaissance des services qu'il a rendus à la cause française.

\*

A l'occasion de l'anniversaire de Sa Majesté le Roi d'Angleterre, Sa Majesté a conféré à M<sup>lle</sup> L. Tockert, Pro-Consul à la Légation de Grande-Bretagne à Luxembourg, la haute distinction de « Member of the Most Excellent Order of the British Empire ».

## Nouvelles de la Cour

Le 20 juin 1950, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Lazar Latinovic, Ministre de Yougoslavie, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

\*

Le même jour, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. Mrs. Perle Mesta, Ministre des Etats-Unis d'Amérique.

\*



Le 21 juin 1950, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu Mrs. Eleanor Roosevelt, en présence de S. Exc. Mrs. Perle Mesta, Ministre des Etats-Unis d'Amérique.

\*

Le 23 juin 1950, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience le Comité-Directeur de l'OEuvre des Pupilles de la Nation et un groupe de jeunes pupilles.

\*

Le 3 juillet 1950, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé S. Exc. le Baron B. Ph. van Harinxma thoe Slooten, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire des Pays-Bas, et lui a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

\*

Le 18 juillet 1950, Son Altesse Royale Monseigneur le Prince a reçu en audience le Général et Madame McAuliffe, en présence de S. Exc. Mrs. Perle Mesta, Ministre des Etats-Unis d'Amérique.

\*

Le même jour, Son Altesse Royale Monseigneur le Prince a reçu en audience M. Thomas J. Watson, Membre du Comité des « Friends of Luxembourg in the United States », et Madame Watson, en présence de S. Exc. Mrs. Perle Mesta, Ministre des Etats-Unis d'Amérique.

\*

## Le Mois à Luxembourg (mois de juin)

1<sup>er</sup> juin: Sous le patronage du Ministère des Transports, la Fédération de la Route organise des Journées Luxembourgeoises de la Route, du 1<sup>er</sup> au 3 juin.

A Mondorf-les-Bains, l'orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, donne un concert symphonique, avec le concours du baryton américain Lawrence Winters.

Le village mosellan de Wormeldange clôture le cycle des foires aux vins, en présence de MM. Joseph Bech, Ministre de la Viticulture, et Robert Schaffner, Ministre des Transports.

3 juin: A la Galerie Bradtké est inaugurée l'exposition de l'artiste parisien Henri Cadiou « Peinture de la Réalité ».

4 juin: A Dudelange, M. le député Nicolas Margue, représentant M. le Ministre de l'Education Nationale, des Arts et Sciences, assiste au banquet organisé par l'Union Grand-Duc Adolphe à l'occasion de son concours national de musique et de chant.

Le 25 juillet 1950, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé S. Exc. le Jonkheer G. L. van der Maesen de Sombreff, Ministre Plénipotentiaire, Chargé d'Affaires a. i. des Pays-Bas, et lui a remis les insignes de Grand-Officier de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

\*

Le même jour, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé M. George Lybrook West, Chargé d'Affaires a. i. des Etats-Unis d'Amérique.

\*

Le 28 juillet 1950, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. le Lieutenant-Général M. A. Pope, Ambassadeur du Canada, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

\*

Le même jour, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Nedim Veysel Ilkin, Ministre de Turquie, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

\*

Le 31 juillet 1950, Son Altesse Royale Monseigneur le Prince a reçu en audience le Colonel D. Fabin, Attaché Militaire près la Légation de Grande-Bretagne, qui Lui a présenté son successeur, le Colonel R. H. C. Drummond-Wolff.

5/ juin: En présence de MM. Eugène Schaus, Ministre de l'Education Physique, et Nic. Margue, Député, arrivée finale au Vélodrome Bel-Air de Luxembourg du 10<sup>e</sup> Tour de Luxembourg Cycliste pour coureurs professionnels. La victoire est remportée par le coureur belge Isidore de Rycke devant les Luxembourgeois Jean Diederich et Jean Kirchen.

7 juin: Sur invitation de la « Sacol », les participants au 51<sup>e</sup> Congrès de la Fédération des Hôteliers, Restaurateurs et Cafetiers d'Alsace-Lorraine qui a eu lieu à Metz les 6 et 7 juin, visitent le Luxembourg où ils déposent des fleurs au Monument du Souvenir. En l'honneur des hôtes étrangers, la Municipalité de Luxembourg organise une réception.

8 juin: A l'occasion de l'anniversaire de S. M. le Roi de Grande-Bretagne, Fête Nationale Anglaise, Madame Geoffrey C. Allchin, représentant le Ministre absent, assistée du Premier Secrétaire de Légation et de Madame Landale,

reçoit à la Légation. — Le soir, l'Harmonie Municipale donne un concert à la Place d'Armes. — La veille, la Musique de la Garde Grand-Ducale y avait offert un grand concert de musique anglaise à l'issue duquel le Premier Secrétaire de la Légation de Grande-Bretagne remit un bouquet de fleurs au Lieutenant en Premier Albert Thorn, Chef de musique.

A Mondorf-les-Bains, l'orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, donne un concert symphonique. Le violoniste Ricardo Odnoposoff y prête son concours.

La Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg fête son 25<sup>e</sup> anniversaire. A cette occasion, S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre du Travail, présidé un banquet au Casino auquel assistent MM. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, Eugène Schaus, Ministre de l'Intérieur, représentant M. le Ministre des Affaires Economiques, Alphonse Osch, Ministre de la Santé Publique, Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, les représentants du Gouvernement, de la Municipalité, de la Chambre de Commerce ainsi que des personnalités françaises et belges.

10 juin: A la Place d'Armes, la Chorale Royale Grand-Ducale « Sang & Klang », sous la direction de François Werthesen, donne son traditionnel concert à l'occasion du « Jour des Mères ».

Au Casino de Luxembourg, les dames affiliées à la Croix-Rouge de Belgique organisent une fête de charité qu'honorent de leur présence S. Exc. M. le Ministre de Belgique à Luxembourg et Madame la Vicomtesse Berryer, le Prince de Mérode, Président, et M. Dronsart, Directeur Général de la Croix-Rouge de Belgique.

Un groupe d'architectes belges, membres de la « Société des Architectes diplômés de l'Académie Royale des Beaux-Arts » de Bruxelles, fait un voyage d'études au Luxembourg afin de connaître les progrès de la reconstruction au Grand-Duché dans le domaine des bâtiments publics et privés. Au cours de leur séjour à Luxembourg, les hôtes étrangers sont reçus par la Municipalité de Luxembourg.

Les membres de la section sportive de la Police hollandaise de Venhuizen visitent leurs confrères luxembourgeois. Le programme du séjour prévoit entre autre une réception offerte à la Légation des Pays-Bas par S. Exc. le Jhr. van der Maesen de Sombreff, Ministre des Pays-Bas à Luxembourg.

A l'Hôtel de Ville d'Esch-sur-Alzette est inauguré le 2<sup>e</sup> Salon de « La Nouvelle Equipe » en présence de M. le Bourgmestre de la Ville d'Esch.

11 juin: A Harlange, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, accompagnée de LL. AA. RR. Mon-

seigneur le Grand-Duc Héritier et des Princesses Elisabeth et Alix ainsi que de S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, et de Madame Christian Calmes, dame d'honneur, honore de Sa présence la consécration solennelle par S. Exc. Monseigneur, Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg, de la Chapelle Votive Notre-Dame de Fatima, dédiée à la mémoire des Luxembourgeois de l'OESling victimes de la guerre. Aux cérémonies assistent les représentants du Corps diplomatique, MM. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale et des Cultes, Alphonse Osch, Ministre de la Santé Publique, les représentants de la Chambre, du Gouvernement, de l'Administration, de la Cour Supérieure de Justice, de l'Armée et des Maquisards luxembourgeois. Un détachement de la Garde Grand-Ducale rend les honneurs. Des discours de circonstance sont prononcés par M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale et des Cultes, et par S. Exc. Monseigneur Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg, qui, à l'issue de son allocution, donne lecture d'un télégramme que Sa Sainteté le Pape Pie XII avait adressé à cette occasion à S. A. R. Madame la Grande-Duchesse. La partie musicale est assumée par le corps de musique de Harlange et la Maîtrise de la Cathédrale.

A Wiltz est inaugurée la nouvelle salle de gymnastique de la société « L'Hirondelle » et une plaque commémorative à la mémoire des membres de la société morts pour la patrie. L'ancienne salle de gymnastique avait été détruite pendant l'Offensive des Ardennes.

14 juin: Au Café du Commerce, les Ciné-Amateurs du Luxembourg organise une soirée de projection de films d'amateurs. Entre autres sont projetés les films auxquels fut décerné un prix lors du Concours national 1950.

15 juin: A Mondorf-les-Bains, l'orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, donne un concert symphonique, avec le concours d'Elsa Cavelti, contre-alto de la Scala de Milan et de l'Opéra de Paris.

16 juin: Les Aéro-Clubs royaux néerlandais et belge et l'Aéro-Club du Grand-Duché de Luxembourg organisent le II<sup>e</sup> Tour Aérien Benelux auquel participent des avions hollandais, belges, luxembourgeois, français, anglais, italiens, danois et espagnols. Pendant leur escale au Luxembourg, les aviateurs sont reçus au Clubhouse du champ de Golf, en présence de M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, et de M. le Vice-Président de l'Aéro-Club Royal de Belgique. Une seconde réception leur est offerte au Casino de la Station Thermale de Mondorf-les-Bains par M. le Directeur Alex Bœver, représentant M. Alphonse Osch, Ministre de la Santé Publique. Le soir a lieu un dîner à l'Hôtel du Grand Chef à Mondorf qu'honorent de leur présence LL. EE. le Vicomte Berryer, Ministre de Belgique à Luxembourg, et le Jonkheer van

der Maesen de Sombreff, Ministre des Pays-Bas, ainsi que M. le Bourgmestre Emile Hamilius et M. le Directeur Alex Boever.

17 juin: Le Cirque National Français ouvre le cycle de ses manifestations au Luxembourg par une représentation à Esch-sur-Alzette.

18 juin: Au Stade Municipal de Luxembourg se déroule la traditionnelle réunion d'athlétisme nationale « Coupe du Prince 1950 », en présence de S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg. Victoire finale du C. A. Spora devant le C. A. Schiffflange.

A Kayl, S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc Héritier honore de Sa présence les championnats nationaux cyclistes sur route, organisés par la F. S. C. L.

A Differdange, M. Eugène Schaus, Ministre de l'Education Physique, assiste aux cérémonies d'inauguration du Stade Municipal.

Sous le protectorat de S. A. R. le Prince Charles, l'Harmonie Municipale d'Eich fête le 30<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation et la bénédiction de son nouveau drapeau, en présence de M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, des Arts et Sciences, du Jonkheer van der Maesen de Sombreff, Ministre des Pays-Bas à Luxembourg, de MM. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Camille Kasel et Lucien Kœnig, Echevins, et de représentants du Conseil communal.

21 juin: Visite au Luxembourg de Mrs. Eleanor Roosevelt.

22 juin: A Mondorf-les-Bains, l'orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis,

donne un concert symphonique, avec le concours du pianiste Samson François.

24 juin: Sous la présidence d'honneur de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc Héritier, le Luxembourg fête la traditionnelle « Journée des Pupilles de la Nation ». — La veille, un groupe de pupilles est reçu par S. A. R. Madame la Grande-Duchesse au Palais à Luxembourg. — Le jour même, une cérémonie intime est organisée dans toutes les écoles du pays et les élèves vendent des fleurs au profit de l'OEuvre. — La direction des P. T. T. émet des timbres-poste spéciaux en l'honneur des « Pupilles ». — Sur les antennes de Radio-Luxembourg est diffusé, le 21 juin, un concert offert par l'orchestre de Radio-Luxembourg aux Pupilles de la Nation, le 23 juin, une allocution par M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, et, le 24 juin, un rapport sur les cinq ans d'activité de l'OEuvre par M. Henri Delvaux, Substitut du Procureur Général d'Etat, ainsi qu'un aperçu sur l'OEuvre, dans le cadre de l'émission « Le Luxembourg parle à ses amis de l'étranger ».

25 juin: Inauguration officielle de l'Auberge de Jeunesse de Hollenfels.

Aux « Trois Glands », sous le haut protectorat de la Princesse Marie-Gabrielle, la Fédération du Sport Canin de Neudorf-Weimerskirch inaugure son nouveau terrain.

29 juin: A Mondorf-les-Bains, l'orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, donne un concert symphonique, avec le concours du violoniste Louis Kauffmann.

30 juin: De passage à Luxembourg, la Société de musique hollandaise « Diemer Harmonie » donne un concert de gala à la Place d'Armes.

## Le Mois à Luxembourg (mois de juillet)

1<sup>er</sup> juillet: A la Maison des OEuvres est inaugurée une exposition du livre catholique belge, organisée avec le concours des éditeurs belges Desclée De Brouwer, Bruges, Desclée De Brouwer, Tournai, Dessain, Malines, Les Editions Universelles, Bruxelles, Nauwelaers, Louvain, et Ch. Beyaert, Bruges.

2 juillet: Le village de Lenningen fête le millénaire de sa basilique St-Pierre. A cette occasion, S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg, consacre le nouveau maître-autel. Une messe pontificale est célébrée par S. Exc. Mgr. Henri Metzroth, Evêque auxiliaire de Trèves. — L'après-midi, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, accompagnée de LL. AA. RR. Mgr. le Prince de Luxembourg et de deux Princesses, inaugure un Monument à la Mémoire des Victimes de la guerre 1940-1945 que bénit S. Exc. Mgr. Gabriel Piguet, Evêque de Clermont-Fer-

rand. Des discours sont prononcés par S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale et des Cultes, et M. J.-P. Ferring, Echevin. De nombreuses personnalités assistent aux cérémonies, parmi lesquelles S. Exc. Mrs. Perle Mesta, Ministre des Etats-Unis d'Amérique, et le Colonel Hoffman, Attaché militaire, Mrs. Geoffrey C. Allchin et des membres de la Légation de Grande-Bretagne, M<sup>lle</sup> Marcellé Campana, Secrétaire d'Ambassade à la Légation de France à Luxembourg, S. Exc. le Jonkheer G. L. van der Maesen de Sombreff, Ministre Plénipotentiaire, Chargé d'Affaires à. i. des Pays-Bas, MM. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale et des Cultes, Robert Schaffner, Ministre des



Transports, le Colonel Jacoby, Chef d'Etat-Major de l'Armée luxembourgeoise, des représentants de la Chambre des Députés et de l'Administration.

A Weimerskirch, M. Eugène Schaus, Ministre de l'Intérieur, inaugure le nouveau drapeau du Syndicat du Petit Elevage et du Coin de Terre et du Foyer.

3 juillet: Le « Vestiaire Libéral » de Liège organise son excursion traditionnelle dans le Grand-Duché pour les élèves méritants qui viennent de terminer leurs études primaires. Le Président du Vestiaire Libéral, M. le député Destenay, et M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, déposent des fleurs au Monument du Souvenir.

4 juillet: A Wormeldange-Haut, S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg, procède à la consécration solennelle de la chapelle reconstruite et d'une nouvelle cloche.

A l'occasion de l'Independence Day, S. Exc. Mrs. Perle Mesta, Ministre des Etats-Unis d'Amérique, reçoit à la Légation. — Le soir, l'American Club of Luxembourg organise une garden-party à la Gantenbeinmühle. — L'Harmonie Municipale, sous la direction de M. Alphonse Faber, donne un concert à la Place d'Armes, à l'issue duquel le Ministre des Etats-Unis remet un bouquet de fleurs au chef de musique. — La veille, la Musique de la Garde Grand-Ducale y avait offert un concert de musique américaine, sous la direction du Lieutenant en Premier Albert Thorn, auquel Mrs. Perle Mesta remit également des fleurs. — Dans les faubourgs de la ville et dans différentes localités du pays, l'Independence Day est fêté par des concerts.

6 juillet: A Mondorf-les-Bains, à l'occasion de la Fête Nationale Américaine, l'orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, donne un concert symphonique, avec le concours de la cantatrice Doris Dorée.

8 juillet: A Differdange, sous le protectorat du Ministère de l'Education Nationale, des Arts et Sciences, sont présentés en première les « Jeux de la Passion ».

9 juillet: Au Casino, le Club St.-Hubert fête le 25<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation et le 25<sup>e</sup> anniversaire de la présidence de M. Edm. Muller-Tesch.

En présence de S. Exc. Mgr. Félix Roeder, Evêque de Beauvais, et de S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg, le bourg de Larochette fête le 250<sup>e</sup> anniversaire du culte de St. Donat, le 3<sup>e</sup> centenaire de la construction de la chapelle de St. Roch et l'inauguration de la grotte de Notre-Dame de Lourdes.

Lors d'une cérémonie organisée par la Fanfare Royale Grand-Ducale Luxembourg-Grund,

M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, des Arts et Sciences, décore des membres méritants de la Fanfare, en présence de MM. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Alex Schoentgen, Secrétaire Général de l'Union Grand-Duc Adolphe, Pierre Weyrich, Secrétaire Général de l'Union des Sociétés de Musique de la Ville de Luxembourg, Pierre Elvinger, Conseiller de Gouvernement, membre d'honneur de la Fanfare, et Madame Elvinger.

13 juillet: A Mondorf-les-Bains, à l'occasion de la Fête Nationale Française, l'orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, donne un concert symphonique. Le baryton Pierre Mollet y prête son concours.

14 juillet: A l'occasion de la Fête Nationale Française, S. Exc. M. Pierre Saffroy, Ministre de France à Luxembourg, reçoit à la Légation. — La Musique de la Garde Grand-Ducale, sous la direction du Lieutenant en Premier Albert Thorn, donne un concert à la Place d'Armes. — La veille, l'Harmonie Municipale de Luxembourg, sous la direction de M. Alphonse Faber, et avec le concours de M<sup>lle</sup> Juliette François et M. Jean Wester, y avait offert un concert suivi d'un bal populaire, tandis qu'à l'Hôtel Brasseur eut lieu le traditionnel banquet démocratique des « Amitiés Françaises ».

Passage à Luxembourg de la 2<sup>e</sup> étape du 37<sup>e</sup> Tour de France Cycliste.

17 juillet: Au Casino de Luxembourg, sous la présidence d'honneur de M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, est constitué le groupe luxembourgeois de la World Brotherhood qui a pour but l'amélioration des relations entre les différents groupes ethniques, religieux et sociaux. Prennent la parole au cours de la réunion constitutive M. le Professeur Nic. Braunshausen, Président du groupe luxembourgeois, M. le Ministre Pierre Frieden et M. Carl Zietlow, Conseiller américain de la World Brotherhood en Allemagne. — La World Brotherhood a été constituée à Paris, au mois de juin, lors d'un congrès international où le Luxembourg était représenté par M. Guill. Konsbruck, ancien Ministre.

Visite à Luxembourg du Général américain McAuliffe.

18 juillet: A l'Hôtel Brasseur, Mr. Thomas J. Watson, Président de la IBM Corporation et de la IBM World Trade Corporation, assiste à un banquet offert en son honneur par le Gouvernement luxembourgeois.

20 juillet: La Ville de Luxembourg organise des « Journées de la Rose » du 20 au 23 juillet.

A Mondorf-les-Bains, à l'occasion de la Fête Nationale Belge, l'orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, donne un concert symphonique, avec le concours du pianiste René Delporte.

21 juillet: Fête Nationale Belge. — S. Exc. le Vicomte Joseph Berryer, Ministre de Belgique à Luxembourg, reçoit à la Légation. — Le soir, la Fanfare Grand-Ducale de Clausen, sous la direction de M. le Professeur Pierre Schonkert, donne un concert à la Place d'Armes. — La veille, l'Union Royale Belge avait organisé au Casino son traditionnel banquet, sous la présidence de S. Exc. le Ministre de Belgique. — Sur différentes places publiques eurent lieu des concerts à l'issue desquels S. Exc. le Ministre de Belgique et MM. Pierre Vanheerswyngheles, Conseiller de Légation, et Deblir, de l'Union Royale Belge, offrirent des fleurs aux chefs de musique.

22 juillet: A l'occasion de la Fête Nationale Polonaise, le Consulat de la République de Pologne donne une réception.

23 juillet: A Bœvange, en présence de MM. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, de députés et de personnalités du monde pédagogique, est inaugurée la nouvelle école et une plaque commémorative à la mémoire des victimes de la guerre. Des discours sont prononcés par M. le Bourgmestre Schmit, M. le Président de la Chambre des Députés Emile Reuter, M. l'Inspecteur d'écoles Joseph Oth et M. le Ministre Pierre Frieden.

La localité de Hobscheid inaugure son Monument aux Morts en présence de M. Alphonse Osch, Ministre des Dommages de Guerre. Les discours d'inauguration sont prononcés par M. l'Echevin J.-P. Robert, M. le Ministre Alphonse Osch et M. Josy Wohlfart, Vice-Président de la Ligue « Ons Jongen ».

Mondorf-les-Bains fête la Saint-Christophe. MM. Alphonse Osch, Ministre des Dommages de Guerre, et Robert Schaffner, Ministre des Transports, honorent de leur présence le banquet offert à cette occasion par la Fédération des Garagistes-Réparateurs.

Les Anciens Combattants luxembourgeois de la guerre 1939-1945 reçoivent la visite de l'Association des Combattants de Liège et de l'Association des Résistants de la S. N. C. V. de Liège. Le programme du séjour prévoit e. a. la déposition de fleurs au Monument du Souvenir.

25 juillet: Le Comité d'Experts en matière de politique sociale de l'Organisation du Traité de

Bruxelles tient sa septième session au Ministère des Travaux Publics.

Sous le protectorat de S. Exc. Mgr. Joseph Philippe, Evêque de Luxembourg, et de M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale et des Cultes, ont lieu à l'Institut St.-Jean, les 25 et 26 juillet, des Journées d'Etudes Liturgiques, sous la présidence de S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg. Des liturgistes français, allemands et autrichiens y participent. Le discours de clôture est prononcé par M. le Ministre Pierre Frieden.

27 juillet: A Mondorf-les-Bains, l'orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, donne un concert symphonique, avec le concours du violoncelliste Guy Fallot.

28 juillet: Du 28 juillet au 3 août a lieu à Luxembourg la « Grande Semaine des Accordéons ».

29 juillet: A l'occasion de son 25<sup>e</sup> anniversaire, l'Association Radio-Luxembourg organise à l'Hôtel Continental un banquet démocratique agrémenté d'une audition musicale, qu'honorent de leur présence S. Exc. M. Pierre Saffroy, Ministre de France à Luxembourg, MM. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, et Pletinckx, Consul-Chancelier de la Légation de Belgique.

30 juillet: La ville de Diekirch organise des courses hippiques internationales. S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg honore de Sa présence cette manifestation sportive. Y assistent S. Exc. Mrs. Perle Mesta, Ministre des Etats-Unis d'Amérique, M. Alphonse Osch, Ministre des Dommages de Guerre, et des représentants de la Chambre des Députés.

La Chorale « Ste-Cécile » d'Itzig fête le 100<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation. A cette occasion, M. Mathias Thinnes, Conseiller de Gouvernement, représentant M. le Ministre de l'Education Nationale, des Arts et Sciences, inaugure le nouveau drapeau de la Chorale.

L'Harmonie Municipale « Concordia » de Remich fête le 75<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation par de nombreux concerts et une fête nautique sur la Moselle.

En présence de M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, le Corps des Sapeurs-Pompier de Redange fête le 70<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation et l'inauguration de son nouveau drapeau.

## SOMMAIRE

1) Mémorial (suite d'après)	107
2) Mariage de Son Altesse Royale la Princesse Alice de Luxembourg et de Son Altesse le Prince Antoine de Ligne	109
3) « Le Luxembourg au Travail » — L'Exposition Nationale et Internationale à Evian-les-Bains	115
4) Le Luxembourg renforcé ses moyens de défense	117

5) Le « Camp International d'Enfants » au Château de Sion	117
6) Nouvelles diverses	118
7) Nouvelles diplomatiques	120
8) Nouvelles de la Cour	121
9) Le Mois à Luxembourg (suite d'après)	121